



Huitième Législature

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2020



RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(PERIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2020)

© Octobre 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE.....	6
A- LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES	6
1- La participation des députés aux travaux.....	6
2- Le travail législatif	10
3- Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale	20
4- La production des comptes rendus	25
5- Les autres activités du Parlement	26
B. - LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU PARLEMENT.....	27
1- La gestion des ressources humaines et les autres activités techniques	27
2- La gestion des ressources financières, comptable et du matériel	32
3 - La gestion des marchés publics.....	39
4 - La gestion des technologies de l'information et de la communication	40
II - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR.....	43
A- LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	43
1 - Les activités de coopération.....	43
2 - Les activités des Réseaux, des Groupes Interparlementaires d'Amitié et du Parlement des Jeunes du Bénin	43
B- LES MISSIONS A L'ETRANGER.....	44
1- Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée nationale.....	44
2- Les missions des autres députés	44
C- LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	45
1- Les personnalités reçues.....	45
2- Les préoccupations exprimées.....	45
3 - Les autres activités essentielles du Cabinet du Président	47

III - DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES	49
A- Difficultés	49
1 - Difficultés liées au manque d'outils et de matériels de travail.....	49
2 -Difficultés liées au manque d'informatisation des services de l'Assemblée nationale	49
B - Perspectives	50
CONCLUSION.....	52
ANNEXES.....	53

INTRODUCTION

Chers collègues,

C'est avec un plaisir renouvelé que je me fais l'agréable devoir de vous présenter pour la troisième fois le rapport des activités menées à l'Assemblée nationale. En effet, les dispositions de l'article 21 du Règlement intérieur prescrivent que « le Président de l'Assemblée nationale doit rendre compte à l'Assemblée nationale de ses activités, de sa gestion et lui fournir toutes explications qui lui seront demandées.

A cet effet, le Président doit au début de chaque session ordinaire, présenter un rapport sur ses activités et sa gestion... »

Il convient de faire observer que le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2020. Le plaisir que je ressens chaque fois qu'il m'échoit l'honneur de cette charge est d'autant plus grand que votre sens élevé de responsabilités et du devoir, votre fibre patriotique et votre soutien de tous les instants ne m'ont jamais fait défaut.

Je vous remercie très sincèrement et voudrais vous rappeler comme à mon habitude, le contexte qui a caractérisé la période de référence du présent rapport.

Cette période continue d'être marquée par la pandémie de la COVID 19. Nous devons pouvoir désormais faire avec ce fléau qui n'épargne aucun pays de la planète. Je me réjouis tout particulièrement qu'en dépit de sa présence permanente dans notre quotidien, vous avez su parfaitement vous y adapter en attendant que les efforts engagés pour son éradication soient couronnés de succès. Grâce à cette détermination de chacun et de tous, nous avons atteint au cours de la période sous-référence des résultats assez élogieux.

Je salue au passage l'organisation mise en place par le comité installé à cet effet et pour la qualité du travail accompli.

J'encourage les membres dudit comité à ne lâcher sur aucun détail et à persévérer dans ce même élan de rigueur.

Permettez-moi aussi de rappeler le rôle combien noble que le parlement a su jouer dans l'organisation réussie des élections communales tenues le 17 mai 2020. Les lois que nous avons prises dans ce cadre ont été mises à rude épreuve mais à chaque fois, je me réjouis de savoir que les députés que nous sommes en tant que sentinelle de la démocratie, n'avons cédé sur le rôle qui est le nôtre.

Je ne saurais passer sous silence, les deux anniversaires qui pourraient faire l'objet de manifestations festives et de rétrospection n'eussent été les effets néfastes de la COVID-19.

Je veux citer en tout premier lieu, le trentenaire de notre démocratie. En trente (30) années de vie, notre démocratie a tout d'un homme. Elle a connu ses périodes de jeune âge, de balbutiement, des moments de gloire et aujourd'hui, nous pouvons être fiers de savoir que les réformes engagées pour la rendre plus productive sont couronnées de succès.

En outre, comme évènement heureux, je voudrais citer l'an 1 de la présente législature qui devrait également faire l'objet de célébration.

Comme vous le savez à notre prise de mandat, nous avons engagé de vastes et judicieuses réformes au niveau de l'Assemblée nationale. En son temps, j'ai réaffirmé à maintes occasions que ces réformes étaient bien nécessaires si nous tenons à donner à notre parlement, ses lettres de noblesse et en faire une institution moderne avec toutes les commodités requises. Les faits ne m'ont pas démenti.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir à l'effet de savoir que les fruits de ces réformes sont déjà perceptibles à la gloire du développement de notre parlement.

C'est pour rester conforme à mes habitudes, qu'il était nécessaire de fixer les esprits sur le contexte avant de m'étendre sur le rapport

proprement dit. Ce rapport s'articule autour des deux grands axes ci-après :

- les activités menées au plan interne ;
- les activités menées au plan externe.

I - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE

Elles sont essentiellement de deux ordres :

- les activités parlementaires proprement dites ;
- les activités d'administration et de gestion du Parlement.

A- LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES

1- La participation des députés aux travaux

1.1- La Participation aux réunions du Bureau

Tableau n° 1 : participation des membres du Bureau aux réunions du Bureau

Périodes	Réunion du Bureau	
	Nombre de séances	Taux de participation (%)
Avril	01	85,71
Mai	-	
Juin	-	
Juillet	02	78,57
Août	02	78,57
Septembre	01	85,71
TOTAL	06	82,14

Dans la période sous-revue, les membres du Bureau se sont réunis six (06) fois comme l'indique le tableau ci-dessus, soit en moyenne une fois par mois.

Le taux moyen de participation des membres du Bureau est de 82,14 % par réunion. Il est en léger recul de 8,33 points par rapport à la période précédente qui affichait un taux de participation de 90,47.

1.2 – La participation aux réunions de la Conférence des Présidents

Tableau n° 2 : participation aux réunions de la Conférence des Présidents

Périodes	Conférence des Présidents	
	Nombre de séances	Taux de participation (%)
Avril	-	
Mai	-	
Juin	-	
Juillet	01	77,77
Août	-	
Septembre	-	
TOTAL	01	77,77

Dans la période de référence, la Conférence des Présidents s'est réunie une seule fois comme l'indique le tableau ci-dessus.

Le taux de participation des membres de la Conférence a, par contre, connu une augmentation de 06,19 points, en passant de 71,58 % la période précédente à 77,77%.

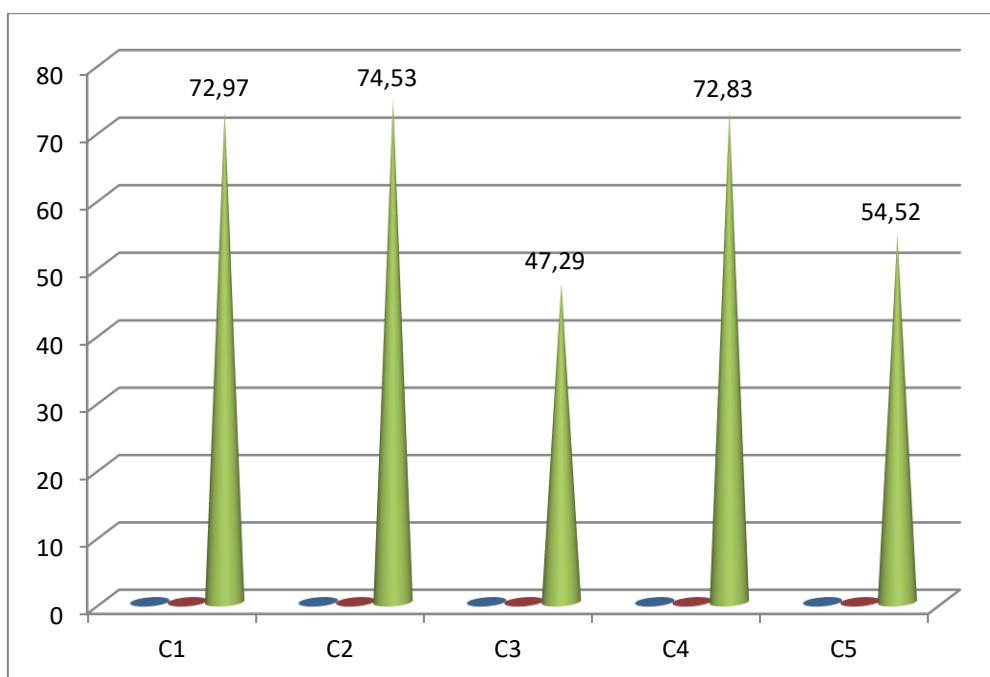
1.3- La participation aux travaux en commission

Le tableau en annexe II présente le point de présence des députés aux travaux en commission. D'une façon générale, la participation des députés à ces travaux affiche un taux moyen de 64,43% par séance.

Ce taux est en légère régression par rapport à la période précédente dont le taux moyen était de 67,92%, soit un écart de - 03,49 points.

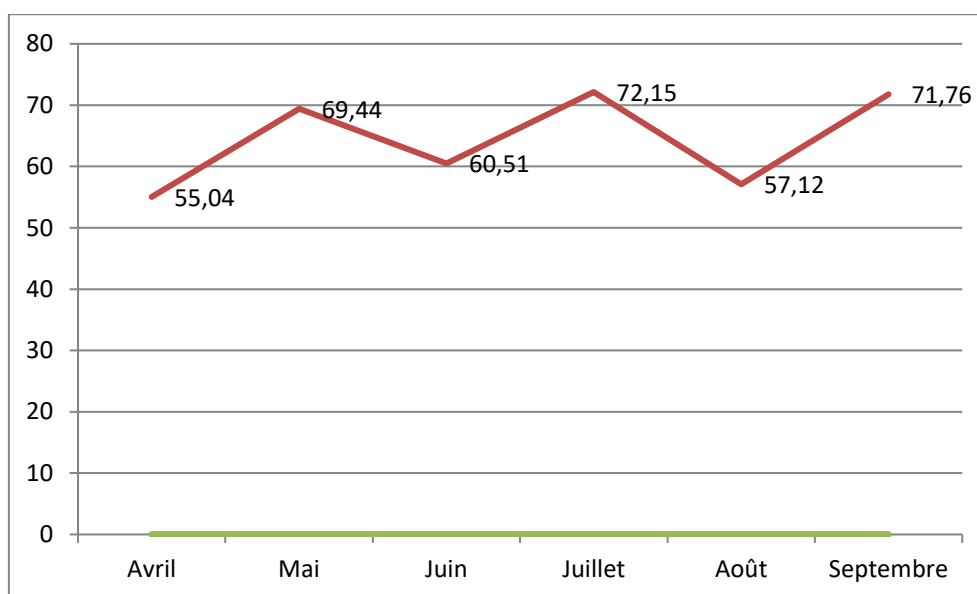
Le taux de participation des députés varie d'une commission à une autre. Ainsi selon le graphique ci-dessous, la C2 est en tête avec un taux de 74,53%. Elle est suivie par la C1 et la C4 avec respectivement un taux de 72,97% et de 72,83%. La C5 et la C3 viennent en fin avec respectivement un taux de 54,52% et de 47,29%.

Graphique n°1 : taux de participation des députés aux travaux en commission



Bien qu'appréciable, la participation des députés aux travaux en commission évolue en dents de scie dans le temps comme l'indique le graphique suivant.

Graphique n°2 : Evolution dans le temps des taux de participation des députés aux travaux en commission



Ainsi, on observe sur la période indiquée que la participation des députés aux travaux en commission a connu trois pics : en mai, en juillet et en septembre ; et trois chutes : en avril, en juin et en août.

1.4- La participation aux séances plénières

Au cours de la période de référence, dix-huit (18) séances plénières ont été tenues.

Le point de présence des députés à ces séances (voir l'annexe I) se présente comme suit :

- Le taux moyen de participation est de 80,89% ;
- Sept (07) députés ont un taux de participation de 100% ;
- Soixante-neuf (69) députés ont un taux de participation supérieur à 50% ;
- Treize (13) députés ont un taux de participation inférieur ou égal à 50% ;
- Un seul député a un taux de participation nul, 0%.

L'examen de ce point permet également de constater que le taux de participation des députés aux séances plénières a grimpé, passant de 73,61% pour la période précédente à 80,89% pour la période sous-revue, soit une augmentation de 07,28 points.

Je voudrais vous féliciter, chers collègues, de cette bonne image que vous donnez à notre parlement et souhaite ardemment que le cap soit maintenu.

2- Le travail législatif

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de son Règlement intérieur, l'Assemblée nationale a eu plusieurs séances. Les séances se sont déroulées tant en commissions qu'en plénières.

2.1- Les travaux au sein des commissions permanentes

Au cours de la période de référence, les commissions permanentes se sont réunies et ont étudié plusieurs dossiers. Le tableau ci-dessous fait le point des dossiers affectés et étudiés par chacune des commissions durant cette période.

Tableau n°3 : Point de l'étude des dossiers par les commissions permanentes

SITUATION DES DOSSIERS COMMISSIONS	NOMBRE DE DOSSIERS			NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)
	AFFECTES A LA COMMISSION		TRAITES PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE	
	Au fond	Pour avis	Au fond	
Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme : C1	16	10	10	58
Commission des finances et des échanges : C2	25	08	04	12
Commission du plan, de l'équipement et de la production : C3	07	15	04	09
Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales : C4	07	07	05	22
Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité : C5	10	07	10	18
TOTAL	65	47	33	109

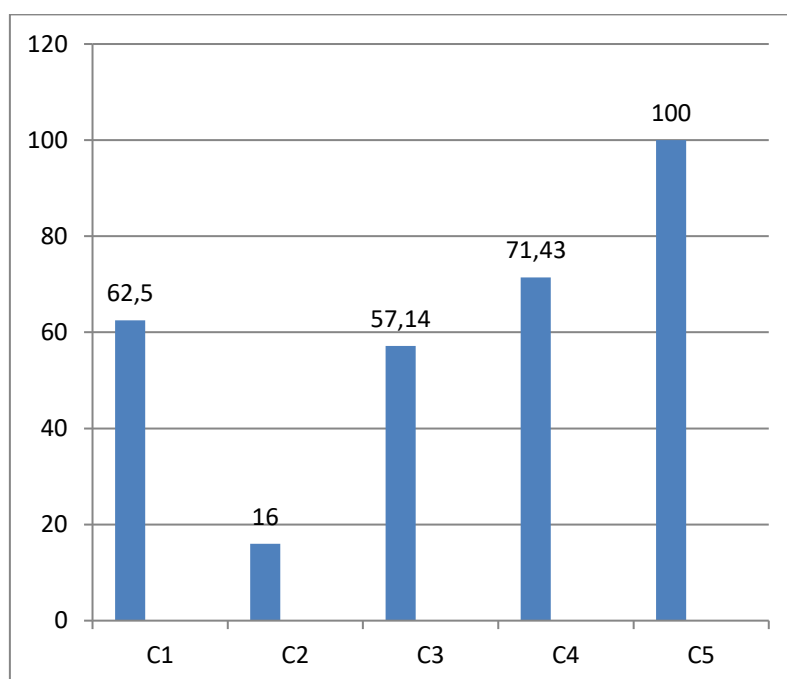
Au total, soixante-cinq (65) dossiers ont été affectés au fond aux commissions permanentes et trente-trois (33) ont été traités, soit un taux de traitement de 50,77%.

Ce taux est à la hausse par rapport à la période précédente qui affichait un taux de 47,62%.

Sur les trente-trois (33) dossiers traités, la C1 et la C5 viennent en tête avec dix (10) dossiers traités chacune. Vient ensuite la C4 avec cinq (05) dossiers traités. La C2 et la C3 avec quatre (04) dossiers traités chacune.

Sur la base des dossiers affectés et traités au fond, on note les taux ci-après au niveau des différentes commissions.

Graphique n°3 : taux de traitement des dossiers par commission



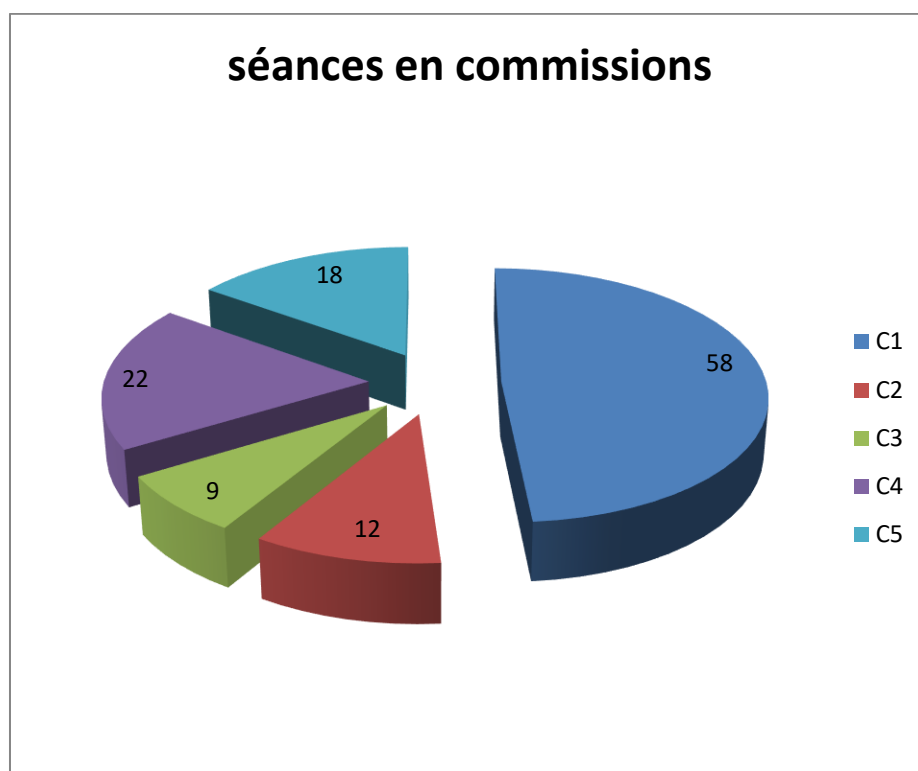
De ce graphique, il ressort qu'en terme de traitement de dossiers, la C5 vient en tête avec 100% de ses dossiers traités. Elle est suivie de la C4, la C1 et la C3 et la C2 avec respectivement 71,43%, 62,50% et 57,14% et de 16%.

Le point des séances consacrées à l'étude des dossiers au fond se présente comme ci-dessous indiqué.

**Tableau n°4 : Nombre de séances par commission pour l'étude
des dossiers au fond**

COMMISSIONS	NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)
C1	58
C2	12
C3	09
C4	22
C5	18
TOTAL	119

Graphique n°4 : Nombre de séances par commission pour l'étude des dossiers au fond



Du point de vue du nombre de séances consacrées à l'étude au fond des dossiers, la C1 vient largement en tête avec cinquante-huit (58) séances. Elle est suivie de la C4 et la C5 avec respectivement 22 et 18 séances. C2 et la C3 ferment la marche avec respectivement 12 et 9 séances.

2.2- Les travaux en séances plénières

Les séances plénières tenues sont au nombre de dix-huit (18) et se répartissent conformément au tableau ci-dessous :

Tableau N° 5 : répartition des séances plénières tenues par session au cours de la période de référence

NATURE DE LA SESSION	PERIODE	NOMBRE DE SEANCES
Première session ordinaire de l'année 2020	07 avril au 06 juillet 2020	09
Deuxième session extraordinaire de l'année 2020	14 juillet 2020	01
Troisième session extraordinaire de l'année 2020	20 juillet au 03 août 2020	06
Quatrième session extraordinaire de l'année 2020	1 ^{er} au 03 septembre 2020	02
TOTAL		18

La période sous-revue a connu quatre sessions : une (01) session ordinaire (la première session ordinaire de l'année 2020) et trois (03) sessions extraordinaires.

2.3 - Les lois votées

Au cours de la période sous-revue, l'Assemblée nationale a examiné plusieurs dossiers qui peuvent être regroupés en quatre (04) catégories, à savoir :

- les lois ordinaires (17) ;
- la deuxième lecture (01) ;

- les lois portant autorisation de ratification ou d'adhésion (05) ;
- la résolution (01).

2.3.1-Les lois ordinaires

Au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a voté dix-sept (17) lois que sont :

- 1- la loi n° 2020-08 portant modernisation de la justice ;
- 2- la loi n° 2020-09 portant création, mission, organisation et fonctionnement du Haut-commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin ;
- 3- la loi n° 2020-3 portant interprétation et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral ;
- 4- la loi n° 2020-14 modifiant et complétant la loi n° 2017 - 41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- 5- la loi n° 2020-15 modifiant et complétant la loi n° 90 – 016 portant création des Forces armées béninoises ;
- 6- la loi n° 2020-16 portant statut spécial, des personnels de la Police républicaine ;
- 7- la loi n°2020-17 portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes ;
- 8- la loi n° 2020-18 portant statut spécial des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasses ;
- 9- la loi n° 2020-19 portant statut spécial des personnels des Forces Armées béninoises ;

10- la loi n° 2020-20 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

11- la loi n° 2020-21 portant loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2017 ;

12- la loi n° 2020-23 modifiant la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 Portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2016-15 du 08 juillet 2016 et modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin ;

13- la loi n° 2020-24 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin ;

14- la loi n° 2020-25 portant modification de la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le Blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin ;

15- la loi n° 2020-26 portant révision de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin ;

16- la loi n° 2020-27 portant modification de la loi n° 2019-05 du 18 juin 2020 portant organisation du secret de la défense nationale en République du Bénin ;

17- la loi n° 2020-28 portant modification de la loi n° 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces Armées Béninoises.

2.3.2 – La deuxième lecture

L'Assemblée nationale a également examiné en deuxième lecture au cours de la séance du 30 avril 2020, la loi n° 2020-04 portant régime juridique, fiscal et douanier applicable au projet de Pipeline d'Exportation Niger-Bénin et ce, à la demande du Président de la République.

2.3.3- Les lois portant autorisation de ratification ou d'adhésion

Au cours de cette période, l'Assemblée nationale a autorisé cinq (05) ratifications que sont :

- 1- la loi n° 2020-10 portant autorisation d'adhésion à la Convention de Vienne sur la signalisation routière, adoptée par l'Assemblée générale des Nations - unies, le 08 novembre 1968 ;
- 2- la loi n° 2020-11 portant autorisation d'adhésion, de la Convention des Nations-unies sur la circulation routière, adoptée le 08 novembre 1968 ;
- 3- la loi n° 2020-12 portant autorisation de ratification, de la Charte africaine sur la sécurité routière, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 31 janvier 2016 ;
- 4- la loi n°2020-22 portant autorisation de ratification de la charte amendée de l'Organisation de la Coopération Islamique, adoptée à Dakar, le 14 mars 2008 ;
- 5- la loi n° 2020-29 portant autorisation de ratification de l'accord relatif à la dissolution de l'Organisation Commune Bénin-Niger des chemins de fer et des transports (OCBN) et à la mise en concession de la ligne ferroviaire Cotonou – Parakou – Niamey, signé à Cotonou, le 19 mars 2015.

Par ailleurs, il convient de rappeler conformément aux nouvelles dispositions de l'article 45 de la n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la Constitution, les conventions de financement soumises à ratification, sont ratifiées par le président de la République qui rend compte à l'Assemblée nationale dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

Au regard de cette disposition, le Président de la République a transmis, au cours de la période de référence, à l'Assemblée nationale quinze (15) décrets relatifs aux accords de convention, de crédit, de financement et de prêt. Le point de ces différents accords est consigné dans le tableau de l'annexe III.

*

*

*

Ces efforts remarquables et sans répit confirment une fois encore la qualité d'un parlement résolu à relever le défi qu'il s'est fixé, celui d'un parlement de développement au service de la population béninoise.

C'est le lieu de remercier et de féliciter chaleureusement mes collègues députés, pour l'endurance et les efforts dont ils ont fait montre quotidiennement dans l'accomplissement de leur devoir constitutionnel et citoyen.

L'engagement de la huitième législature d'opérer d'importantes réformes au sein de l'institution s'est poursuivi au cours de la précédente session avec l'adoption de la Résolution n° 2020-01 du 14 juillet 2020 portant révision du Règlement intérieur et qui a pour conséquence immédiate, la mise en place au sein du Secrétariat général administratif d'une Direction des services de

l'information et de la communication et d'une Cellule d'audit interne rattaché directement au Président avec les démembrements que ces nouvelles structures impliquent.

Notre souci permanent est de rationaliser les ressources de l'Assemblée nationale à travers une gestion optimale et transparente des deniers publics que le gouvernement met à notre disposition.

3- Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale

Aux termes des dispositions de l'article 113 de la Constitution du 11 décembre 1990 révisée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019, l'Assemblée nationale a pour mission de contrôler l'action du Gouvernement. Ce contrôle s'effectue à travers :

- les questions que l'Assemblée nationale adresse au Gouvernement (questions écrites, questions orales et questions d'actualité) ;
- les commissions parlementaires d'information, d'enquête, et de contrôle ;
- les interpellations.

3.1- Les questions écrites

Au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a enregistré deux (02) questions écrites adressées au Gouvernement relatives respectivement aux conditions de vie et de travail des fonctionnaires de la Police républicaine et à l'organisation, au titre de l'année 2020, du concours d'entrée au Prytanée militaire de Bembèrèkè ou au Lycée militaire de jeunes filles de Natitingou. Les réponses à ces questions sont attendues.

3.2- Les questions orales

Pendant la période de référence, l'Assemblée nationale a enregistré onze (11) questions orales posées au gouvernement.

Ces différentes questions qui ne sont pas encore examinées sont relatives à des sujets divers et variés dont le point se présente ainsi qu'il suit :

- Harcèlement sexuel dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et dans les Institutions de la République ;
- Régularisation de la situation professionnelle des enseignants du secondaire, fonctionnaires d'Etat employés comme moniteurs dans les Universités nationales du Bénin ;
- Validation des services auxiliaires ;
- Paiement des rappels sur salaire des fonctionnaires de l'Etat ;
- Non achèvement de la voie Pahou-Tori.
- Taux d'exécution du projet de construction et d'équipement des infrastructures de la Police républicaine inscrit au Programme d'Investissement Public, gestion 2020 par le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ;
- Taux d'exécution des travaux du Programme de construction, de réhabilitation et d'équipement dans l'enseignement secondaire général et dans l'enseignement technique et de la formation professionnelle, inscrit au Programme d'Investissement Public, gestion 2020 par le ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle ;
- Taux d'exécution des travaux du projet de construction et d'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques et du projet de construction des centres d'excellence en Afrique en science de mathématiques appliquées inscrits au Programme d'Investissement Public, gestion 2020 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Situation actuelle de la Loterie nationale du Bénin ;

- Défalcons opérées, courant juin 2020, par le réseau GSM MTN sur les comptes Mobile Money de certains abonnés ;
- Consommation de la chicha qui est un nouveau fléau qui tue en silence la jeunesse au Bénin.

3.3- Les questions d'actualité

Au cours de cette période, l'Assemblée nationale a enregistré une (01) question d'actualité posée au Gouvernement relative à la récurrence des accidents sur le tronçon Akassato-Allada. Cette question n'est pas encore examinée.

3.4- La commission parlementaire d'information, d'enquête et de contrôle

L'Assemblée nationale n'a mis en place aucune commission parlementaire d'information, d'enquête et de contrôle pendant la période de référence.

3.5- L'interpellation du Gouvernement

L'Assemblée nationale n'a enregistré aucune demande d'interpellation du Gouvernement au cours de la période de référence.

*

*

*

En définitive, contrôler l'action de l'exécutif, c'est bien ! Mais ne dit-on pas que si la cour du mouton est sale, il ne revient pas au cochon de le lui dire ? Comment gérons-nous au parlement les ressources mises à notre disposition ?

Nous avons pour mission constitutionnelle le contrôle de l'action gouvernementale. Certes ! Ceci s'entend que nous devons montrer l'exemple et balayer d'abord devant notre porte. C'est dans cet esprit, que j'ai mis en place au sein du Secrétariat général

administratif, des commissions ad 'hoc qui ont eu pour mission d'investiguer et de contrôler la gestion financière de l'Assemblée nationale, gestion 2019 de certaines organisations à savoir, l'Association nationale des anciens parlementaires du Bénin (ASNAP), la Mutuelle du Personnel de l'Assemblée nationale (MUPAN) et le Réseau des Journalistes accrédités au Parlement (REJAP).

Ces différentes commissions ont déposé leur rapport avec des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre méthodique avec esprit de suite permettra d'établir un accord-cadre de collaboration entre chacune de ces organisations et l'Assemblée nationale et d'assainir de manière substantielle, la gestion des fonds publics mis à leur disposition.

Dans le même registre, je voudrais préciser que, des actions sont en cours pour assainir le paysage médiatique au sein de notre institution, à travers des règles qui définissent de façon claire, le nouveau partenariat entre les promoteurs des médias et l'Assemblée nationale.

Le diagnostic des freins à la bonne gestion des matières dans notre administration, a révélé que les cadres parlementaires doivent être formés afin de s'approprier les techniques efficaces pour relever le défi d'une gestion saine, rationnelle et normative du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale.

C'est dans ce cadre qu'il a été organisé du 22 au 23 septembre 2020 à l'hôtel « les résidences Céline » de Kétou, un séminaire sur la gestion du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale.

Ce séminaire vise à renforcer les capacités techniques des fonctionnaires chargés de la tenue de la comptabilité des matières en vue de sécuriser et d'assainir la gestion des biens mobiliers et immobiliers du patrimoine de l'Assemblée nationale.

Au terme des travaux de cet atelier, des pistes de réformes qu'il faudra très vite traduire dans la réalité se sont dégagées. Il s'agit notamment de l'internalisation du cadre juridique de la comptabilité des matières et la mise en œuvre des outils de gestion du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale.

Chers Collègues, ce qui précède ne signifie nullement que nous renonçons aux méthodes classiques préconisées par la loi fondamentale dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale bien au contraire, pendant cette période, l'Assemblée nationale aura donc droit aux réponses des questions posées au Gouvernement et qui sont en attente ainsi que celles qui seront certainement posées par les parlementaires sous toutes les formes prévues par notre Règlement intérieur.

Je sais pouvoir compter sur votre sens du devoir chers Collègues, pour que les interrogations et doléances recueillies pendant les vacances parlementaires au contact de nos mandants, fassent l'objet de questions voire d'interpellation du Gouvernement afin de donner de la matière et de la visibilité à ce volet de notre mission constitutionnelle perçue parfois comme un talon d'Achille en raison de l'immobilisme qui semble gagner notre législature en la matière. Comme j'ai eu à le dire à plusieurs occasions déjà, les commissions permanentes notamment celle des finances et des échanges devaient s'investir plus dans la mission de contrôle des entreprises publiques et sociétés d'Etat pour mieux apprécier leur gestion.

C'est le lieu d'inviter à nouveau ces commissions à faire usage du pouvoir d'information ou d'enquête que leur confère notre Règlement intérieur en son article 36 afin de permettre à l'Assemblée nationale d'exercer, à travers les rapports qu'elles produiront, un contrôle sur la politique du Gouvernement.

C'est le lieu et le moment de remercier sincèrement et particulièrement le président de la commission des finances et des

échanges, l'honorable GBENONCHI Gérard qui, saisissant la perche que nous lui avons tendue, nous a adressé une feuille de route dans le cadre des missions dévolues à sa commission relative au contrôle des Entreprises publiques et semi-publiques. C'est aussi le moment de remercier le Président de la commission de défense et de la sécurité, l'honorable GBADAMASSI Rachidi qui, dans le cadre des missions dévolues à sa commission a initié un projet de tournée dans les centres d'incarcération. Cependant, nous souhaiterions que cette mission soit menée de façon conjointe avec la commission en charge des droits de l'homme.

4- La production des comptes rendus

Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, deux sortes de comptes rendus sont établis. Il y a d'une part, le compte rendu sommaire qui présente l'énoncé des affaires discutées, les noms des intervenants, les amendements proposés et adoptés, les résultats des scrutins et les décisions prises et d'autre part le procès-verbal ou compte rendu intégral.

4.1- Le compte rendu sommaire des débats parlementaires

Il convient de rappeler que l'Assemblée nationale a tenu au cours de la période de référence, dix-huit (18) séances plénières. Tous les comptes rendus sommaires des débats parlementaires concernant cette période ont été rédigés, examinés et adoptés en séances plénières. Les versions définitives de ces comptes rendus qui sont archivées peuvent être consultées à tout moment.

4.2- Les comptes rendus intégraux des débats parlementaires

Tout comme les comptes rendus sommaires, tous les comptes rendus intégraux des débats parlementaires se rapportant à la période de référence sont établis. Les copies de ces comptes rendus intégraux sont envoyées par mail aux Secrétaires Parlementaires, aux Présidents de groupes parlementaires et aux

honorables députés afin de recueillir leurs amendements écrits, conformément aux dispositions de l'article 47.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

5- Les autres activités du Parlement

L'Assemblée nationale a mené plusieurs autres activités au cours de la période sous-revue. Au nombre de celles-ci, je peux citer :

- 1- l'examen et l'adoption du rapport d'activités du Président de l'Assemblée nationale couvrant la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020 ;
- 2- le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 ;
- 3- les désignations au titre de la représentation au sein de certaines Institutions. Il s'agit :
 - du député Eustache AKPOVI à la Haute Cour de Justice (HCJ) ;
 - des représentants de l'Assemblée nationale devant siéger au sein de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APDP) ;
 - des représentants de l'Assemblée nationale au sein du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) et des Commissions Communales d'Actualisation (CCA) de la Liste Electorale Permanente et Informatisée (LEPI) ;
 - des deux personnes qualifiées spécialistes des applications informatiques pour le compte de l'Autorité de Protection des Données à Caractères Personnels (APDP) ;
- 4 – l'examen et l'adoption du budget de l'Assemblée nationale pour l'exercice 2021.

5 - la tournée d'une délégation parlementaire conduite par le Président de l'Assemblée nationale dans le Département de l'Alibori dans le cadre de l'assistance aux victimes des inondations.

B. - LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU PARLEMENT

Les activités d'administration et de gestion de l'Assemblée nationale s'articulent essentiellement autour des quatre points suivants :

- la gestion des ressources humaines et les autres activités techniques ;
- la gestion des ressources financières, comptable et du matériel ;
- la gestion des marchés publics ;
- la gestion des technologies de l'information et de la communication.

1- La gestion des ressources humaines et les autres activités techniques

1.1- La gestion des ressources humaines

1.1.1- La gestion des carrières et des avantages accordés au personnel administratif

Au cours de la période de référence, la gestion et le suivi de la carrière et des avantages aussi bien des députés que du personnel se sont traduits par la prise de certains actes administratifs et par la liquidation régulière et à bonne date des indemnités parlementaires.

Pour le personnel administratif, cette gestion est beaucoup plus axée sur la carrière des agents du Secrétariat Général Administratif.

Elle s'est traduite par la promotion de plusieurs agents toutes catégories confondues à des postes de responsabilité.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'au cours de cette période, il a été établi des contrats de travail aux seconds chauffeurs des membres de bureaux des groupes parlementaires et leur renouvellement au profit de plusieurs chauffeurs de députés conformément aux dispositions du Règlement intérieur.

1.1.2- La gestion administrative du personnel parlementaire

Les réformes enclenchées depuis le début de la législature se sont poursuivies afin de permettre à l'administration parlementaire de jouer efficacement son rôle d'appui aux élus du peuple. Pour ce faire, d'importantes actions ont été engagées pendant la période de référence en vue de rendre plus efficace le fonctionnement de l'administration parlementaire. Parmi ces actions, je peux citer :

- la responsabilisation et la mise en valeur des compétences existantes dans l'administration parlementaire ;
- la poursuite de la sensibilisation du personnel sur les valeurs morales d'éthique et de bonne conduite professionnelle ;
- l'organisation des séminaires et ateliers de formation pour le renforcement des capacités du personnel.

En ce qui concerne les réformes institutionnelles, d'importantes mesures ont été prises et concrétisées par des actes de haute portée, notamment :

- la Résolution n°2020-01 du 14 juillet 2020 portant révision du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale dont la principale innovation au plan administratif est la création de la Direction des services de l'information et de la communication et des différents services qui en sont issus ;
- la Décision n° 2020-95/AN/PT du 24 avril 2020 portant création du comité chargé de la finalisation des travaux d'élaboration de l'avant-projet de manuel de procédures administrative, financière,

comptable et technique de l'Assemblée nationale dont le rapport est déjà disponible ;

- la Décision n° 2020-126/AN/PT du 1^{er} septembre 2020 portant création du comité chargé de la relecture de la décision portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général administratif de l'Assemblée nationale dont le rapport à mi-parcours est déjà disponible en attendant la finalisation du rapport définitif ;

- l'Arrêté n° 2020-130/AN/PT du 07 septembre 2020 portant création, attributions et fonctionnement de la Cellule d'audit interne de l'Assemblée nationale et ses différents bureaux d'études ;

- la Décision n° 2020-87/AN/PT du 25 mars 2020 portant création d'une commission chargée d'élaborer le plan de formation triennal du personnel parlementaire dont le rapport est attendu.

1.1.3. Le renforcement des capacités des Députés et du personnel administratif

Les députés et le personnel administratif ont pris part à plusieurs activités de renforcement de capacités organisées par l'Assemblée nationale et par les partenaires techniques et financiers. La plupart de ces activités sont couvertes par les structures techniques de l'Assemblée nationale.

1.1.4-La couverture sanitaire des députés et du personnel administratif

Les compagnies d'assurance NSIA-Bénin et SAHAM Bénin continuent de fournir leurs prestations contractuelles relativement aux deux types d'assurances '' maladie groupe'' et '' Prévoyance-décès collective'' souscrits au profit des députés et du personnel administratif.

Pour ce qui concerne la retraite complémentaire, sa mise en œuvre se poursuit et des prélèvements continuent d'être opérés en vue de

permettre aux députés qui ne seront pas réélus à la fin de leur mandat de jouir de leur prime de retraite.

Signalons que les députés non réélus au titre de la 8^{ème} législature perçoivent déjà leur rente de retraite complémentaire depuis la fin du mois d'avril 2020.

La gestion et le suivi des prestations fournies par les compagnies d'assurance NSIA-Bénin relativement aux assurances « maladie groupe » et « Prévoyance-décès collective » souscrites au titre de l'année 2020 au profit des députés et du personnel, continuent d'être assurés par l'administration parlementaire.

1.2-Les activités des structures techniques

Sont classées dans cette rubrique, les activités menées par le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de Gestion des Elections (PARCPOGE), l'Unité d'Analyse, de Contrôle et d'Evaluation du Budget de l'Etat (UNACEB) et l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB).

Dans le domaine du renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée nationale, les activités ci-après ont été menées :

1 - l'atelier de renforcement des capacités du personnel parlementaire sur «la gestion du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale », organisé du 22 au 25 septembre 2020 aux Résidences Céline Hôtel de Kétou ;

2 - l'atelier de réflexion sur la procédure d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), tenu les 16 et 17 Septembre 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo ;

3 - l'atelier de renforcement des capacités sur « la Déontologie administrative appliquée aux Secrétaires, Agents de liaison et

Conducteurs de véhicules administratifs de l'Assemblée nationale », qui a eu lieu les 10 et 11 Septembre 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo ;

4 - l'atelier de renforcement des capacités des Agents parlementaires sur « les Techniques d'animation et de plaidoyer (violences basées sur le Genre) », tenu les 28 et 29 Août 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo ;

5 - le séminaire de renforcement des capacités des huissiers parlementaires sur « le secourisme et les dispositions protocolaires », tenu du 18 au 21 août 2020 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo;

6 - l'atelier de renforcement des capacités sur « la Démarche et l'importance de la Programmation Budgétaire Sensible au Genre », qui a eu lieu du 13 au 15 août 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo ;

7 - le séminaire sur «la gouvernance ouverte », tenu du 11 au 13 août 2020 à Bénin Royal Hôtel à Cotonou ;

8- la Mission de vulgarisation du Recueil des recommandations formulées par les députés lors de l'examen du projet de Budget de l'Etat, gestion 2020 et du Recueil des projets inscrits au Programme d'Investissements Publics, gestion 2020. Ladite mission a été effectuée au cours du mois d'août 2020 dans toutes les Communes du Bénin ;

9 - l'atelier de renforcement des capacités des Conducteurs de véhicules administratifs de l'Assemblée nationale sur « le Code

de la route, les obligations professionnelles du Conducteur de véhicules administratifs et les fonctions des nouveaux types de véhicules », qui a eu lieu du 1^{er} au 03 juillet 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo ;

10 - le séminaire de renforcement des capacités des assistants de commissions sur « leurs rôles et responsabilités dans l'élaboration de la loi », tenu du 15 au 17 juin 2020 aux Résidences Céline Hôtel de Kétou ;

11 - le séminaire de renforcement des capacités des Conseillers techniques et Chargés de mission sur « leurs rôles et responsabilités dans l'administration parlementaire », tenu les 18 et 19 juin 2020 aux Résidences Céline Hôtel de Kétou ;

12 - l'atelier de renforcement de capacités des membres du réseau des journalistes parlementaires sur le thème : « les publications multimédias dans la dynamisation de l'information : Rôle du Journaliste accrédité au Parlement », tenu du 02 au 04 juin 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo.

2- La gestion des ressources financières, comptable et du matériel

2.1 - La gestion des ressources financières

Les paiements effectués au cours de la période s'élèvent à la somme de sept milliards sept cent dix-neuf millions cent quinze mille cinq cent soixante-dix-sept (**7 719 115577**) FCFA.

Ces paiements ajoutés à ceux de la période précédente qui s'élèvent à deux milliards cinq cent soixante-cinq millions huit cent

soixante-onze mille cent quatre-vingt-neuf (**2 565 871 189**) FCFA (diminués des annulations pour missions non effectuées), portent les paiements pour le compte de la gestion 2020 à la somme de dix milliards deux cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-six (**10 284 986 766**) FCFA soit **97,79 %** des crédits engagés sur la même période et qui s'élèvent à dix milliards cinq cent dix-sept millions six cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-six (**10 517 663 386**) FCFA.

Les ressources attendues et directement mises à la disposition de l'Assemblée nationale par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) au cours de la période de référence s'élèvent à cinq milliards six cent vingt-deux millions sept cent quatre mille huit cent quarante (**5 622 704 840**) FCFA contre la somme de cinq milliards sept cent trente-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante (**5 734 774 940**) FCFA attendue au titre de la même période. Les mobilisations internes des ressources dans le cadre du remboursement du prêt pour acquisition de véhicule privé des Députés s'élèvent à trois cent quarante-six millions cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept (**346 196 667**) FCFA pour la période du 01 avril au 30 septembre 2020.

Ainsi, les ressources totales mobilisées pour le compte du budget, exercice 2020 s'élèvent à dix milliards soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept (**10 075 389 007**) FCFA.

Notons que les ressources mobilisées ajoutées à celles résultantes du report du solde des ressources de la gestion 2019 sur celle de

2020 d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt et un mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (**198 081 798**) FCFA, ramènent les ressources mobilisées à dix milliards deux cent soixante-treize millions quatre cent soixante-dix mille huit cent cinq (**10 273 470 805**) FCFA.

Il faut souligner qu'en raison de l'urgence de paiement des véhicules administratifs, les ressources hors budget ont été utilisées à hauteur de trois cent cinquante-deux millions huit cent trente-neuf mille cinq cents (**352 839 500**) F CFA.

DEPENSES EFFECTUEES PAR RUBRIQUE BUDGETAIRE DU 01/04 AU 30/09/2020	
RUBRIQUES	MONTANTS
24.1 Matériel et Mobilier	41 941 920
24.3 Matériel	472 539 500
24.8 Autres Acquisitions de biens	18 984 111
61.1 Traitements et salaires	652 432 168
61.3 Primes et Indemnités	3 992 710 954
61.4 Cotisations sociales	394 269 314
62.1.1 Fournitures Consommées	25 861 894
62.1.6 Documentations Abonnements	0
62.1.7 Carburants	432 856 000
62.2.9 Dépenses d'entretien et de maintenance	11 607 055
62.2.9 Travaux d'entretien et de maintenance	178 691 170
62.3 Prestations de services	27 275 152
62.4 Assurances routières	27 832 772
62.4.2 Assurances des Autorités Politiques et administratives	616 262 000
62.5 Electricité Eau et Gaz	37 827 073
62.6 Dépenses de Communication	15 484 590
62.7 Loyers et charges locatives	15 600 000
62.8.1 Frais de Transport à l'intérieur	11 239 254
62.8.2 Frais de Transport à l'extérieur	2 550 000
62.8.6 Indemnités de mission à l'extérieur	765 000
62.8.7 Indemnités de mission à l'intérieur	398 035 000
62.8.9 Missions parlementaires d'Informations	0
64.5.2 Contributions organismes internationaux	39 927 550
64.5.3 Contributions aux projets	57 324 725
62.9.2 Frais de conférences congrès et séminaires	0
62.9.3 Fonds Spéciaux	0
62.9.5 Foires Fêtes et Cérémonies	0
62.9.7 Enquêtes et Contrôles parlementaires	56 162 375
62.9.9 Dépenses éventuelles diverses	132 856 000
64.9.9 Autres Contributions	58 080 000
TOTAUX	7 719 115 577

2.2- La gestion comptable

Elle concerne la période allant du 1^{er} Avril au 30 Septembre au titre de la gestion 2020.

A cet effet, il convient de rappeler que le crédit disponible lors de la présentation du rapport d'activité à l'ouverture de la 1^{ère} session ordinaire s'élevait à onze milliards deux cent trente millions cinq cent six mille huit cent soixante-dix-huit **(11 230 506 878)** francs CFA. Par la suite, il y a eu des annulations d'engagements concernant des dossiers qui n'ont pas abouti. Ainsi le crédit disponible à la veille de la période de référence au 31 mars 2020 est passé à onze milliards deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent trente-huit mille cent soixante-quatre **(11299138164)** francs CFA. Précisons qu'au cours du deuxième et troisième trimestre de l'année, il y a eu des virements d'articles à articles au niveau des chapitres et un report de crédit. Ce report est intervenu à la date du 10 août 2020, d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt et un mille sept cent quatre-vingt-dix-huit **(198 081 798)** francs CFA issue de l'exercice clos de 2019 ; ce qui ramène le crédit disponible remanié à onze milliards quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-deux **(11 497 219 962)** francs CFA.

Du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2020, le montant total des engagements est de sept milliards huit cent quatre-vingt-huit millions cinquante un mille six cent soixante-dix **(7 888 051 670)** francs CFA, soit un taux d'exécution de **68,61%** du crédit remanié. Ce montant ajouté à celui des engagements de la période antérieure du 01 janvier au 31 mars 2020, soit deux milliards six cent vingt-neuf millions six cent onze mille sept cent seize **(2 629 611 716)** francs CFA, donne un engagement global de crédits de dix milliards cinq cent dix-sept millions six cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-six **(10 517 663 386)** francs CFA au 30 septembre 2020, soit un taux d'exécution global de **74,45%** des crédits remaniés pour l'année 2020.

Le crédit initial de treize milliards neuf cent vingt-huit millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt (**13 928 749 880**) francs CFA après le report est passé à quatorze milliards cent vingt-six millions huit cent trente et un mille six cent soixante-dix-huit (**14 126 831 678**) francs CFA au titre de l'année 2020.

La différence entre les crédits remaniés (la nouvelle dotation) d'un montant de quatorze milliards cent vingt-six millions huit cent trente un et mille six cent soixante-dix-huit (**14 126 831 678**) francs CFA et les crédits engagés au 30 septembre 2020 qui sont de dix milliards cinq cent dix-sept millions six cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-six (**10 517 663 386**) francs CFA est donc de trois milliards six cent neuf millions cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (**3 609 168 292**) francs CFA.

2.3- La gestion des matériels et des immeubles

Au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a acquis plusieurs biens.

2.3.1- Les acquisitions

Les acquisitions au cours de la période de référence concernent essentiellement les produits d'entretien, les fournitures d'électricité et de bureau, les consommables informatiques, les mobiliers et équipements de bureau et du matériel roulant.

a- Les fournitures de bureau

Pour le fonctionnement des différentes structures de l'Assemblée nationale, le magasin du Service du matériel et de l'entretien a été approvisionné en fournitures de bureau. Il s'agit essentiellement des rames de papier, des chemises et sous chemises dossier, des stylos, des classeurs chronos etc.

b- Les produits d'entretien et fournitures d'électricité

Des produits d'entretien et fournitures d'électricité ont été acquis pour assurer le nettoyage et garantir l'éclairage dans les bureaux.

Au nombre de ces acquisitions, nous pouvons noter : les serpillères, les poubelles, les insecticides, les papiers hygiéniques, les ampoules, les batteries pour onduleur, les rallonges, les régulateurs etc.

c - Les consommables informatiques

Pour la gestion des données administratives, l'Assemblée nationale a acquis des cartouches d'encre, des clés USB, des DVD Rom, etc. Par décision N° 2019 -116/PT/Q/SGA/PRMP du 11 août 2020, il a été procédé à l'installation de divers matériels informatiques, et de banc de montage au profit de l'Assemblée nationale.

d - Les mobiliers et équipements de bureau

Pour assurer un minimum de confort dans les bureaux, des mobiliers, (chaises, armoires, bureaux) ont été acquis. Aussi conformément à la décision N° 2019-118/AN/PT/Q/SGA/PRMP du 11 août 2020 des mobiliers et matériels de bureau ont-ils été installés.

e – Le matériel roulant

Au cours de la période sous-référence, dix-huit (18) véhicules ont été acquis au profit de l'Institution à raison de six (06) Toyota 4 X 4 PRADO au profit des membres du Bureau et douze (12) véhicules (sept (07) HONDA CITY, trois (03) NISSAN KICKS et deux (02) RENAULT) au profit des autorités administratives et des membres du cabinet du Président de l'Assemblée nationale.

2.3.2- La réforme de matériels et d'équipements

Par décision N° 2020-59/AN/PT/Q/SGA/SME du 14 février 2020, j'ai mis en place une commission de réforme du matériel roulant et autres matériels usagers de l'Institution. La commission a déposé son rapport et la phase de vente des matériels et équipements recensés a commencé le 17 septembre 2020.

2.3.3-L'appui du Gouvernement

Le gouvernement a débloqué au cours de cette période un appui extra budgétaire de trois cent trente-six millions sept cent soixante-

seize mille quatre cent quarante-cinq **(336 776 445) francs CFA** pour la réfection de différents bureaux au cabinet du Président de l'Assemblée nationale et des membres du Bureau de l'Institution. Les travaux n'ont pas encore démarré.

De plus, soixante-dix-sept millions neuf cent treize mille neuf cent quatre-vingt **(77 913 980) francs CFA** ont été reçus du gouvernement pour le paiement des frais d'hébergement et de voyage des députés dans le cadre des 1^{ère} et au 3^{ème} sessions extraordinaires de l'année.

3 - La gestion des marchés publics

Il est à rappeler que dans le souci de la transparence et de la bonne gestion des dépenses publiques à l'Assemblée nationale, j'ai mis en place par décision n° 2020-002/AN/PT du 02 janvier 2020, la Personne Responsable des Marchés Publics.

A cet effet, pendant la période sous-revue, il a été élaboré et approuvé un Plan de Passation des Marchés (PPM) à l'Assemblée nationale pour la gestion 2020 conformément aux dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et celles de la décision n°2020-03/AN/PT portant procédures d'élaboration du plan de passation des marchés publics à l'Assemblée nationale.

Ledit plan qui est en cours d'exécution produit déjà des effets escomptés au regard des résultats enregistrés pendant la période de référence et qui se présentent comme suit :

- trois (03) consultations de fournisseurs ont été planifiées et une (01) exécutée, soit un taux d'exécution de 33,33% ;
- seize (16) demandes de cotation (DC) ont été planifiées et huit (08) ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 50% ;

- onze (11) demandes de renseignement et de prix (DRP) ont été planifiées et huit (08) exécutées, soit un taux d'exécution de 72,73%;
- un appel d'offres ouvert (AOO) a été planifié et exécuté (en mode gré à gré), soit un taux d'exécution de 100% ;

Le taux moyen d'exécution des marchés est de 64%.

Au regard de ce qui précède, il convient de signaler que le mode de gestion des marchés publics a commencé à changer et la bonne gouvernance est en train de prendre corps à l'Assemblée nationale.

4 - La gestion des technologies de l'information et de la communication

Pendant la période de référence, plusieurs activités liées à la gestion de l'informatique et de la communication ont été menées.

4.1 - la gestion de l'informatique

Dans le domaine de l'informatique, les activités se sont focalisées sur la veille technologique, l'assistance technique, la maintenance préventive et curative du matériel informatique et l'évolution de l'infrastructure réseaux informatique et télécoms de l'Assemblée nationale.

A cet effet, les actions suivantes ont été menées :

- la mise à disposition des députés d'un kit informatique comprenant un ordinateur portable de 10^{ème} génération et d'un iPad pro ;
- la sécurisation du signal wifi ;
- la maintenance du matériel informatique ;

- l'installation et la configuration d'une nouvelle fibre optique pour la liaison internet ;
- la réparation de la fibre optique au niveau de la radio hémicycle ;
- la mise aux normes moderne et internationale de la salle technique de la cellule informatique ;
- l'aménagement technique de la salle polyvalente pour la visioconférence ;
- la segmentation du réseau pour assurer une bonne connexion internet dans tous les bureaux.

4.2 - la gestion de la communication et de l'information

Dans ce registre, les activités menées sont relatives à :

- la couverture effective des activités du Président et du Bureau ;
- la couverture effective des séances plénières et autres activités de l'Assemblée nationale ;
- la création et la mise en exploitation de la chaîne You tube de l'Assemblée nationale ;
- le lancement de l'étude de faisabilité de la télévision hémicycle sur financement du PNUD, (étude en cours) ;
- la relance du Magazine l'HÉMICYCLE par la parution effective du N° 18. Le N° 19 est en cours de rédaction ;
- la réorganisation de la couverture médiatique de la session budgétaire notamment des séances d'audition des Ministères, des Institutions et des organisations de la société civile ;
- l'élaboration d'une nouvelle grille des programmes de radio hémicycle ;

- la mise en ligne des textes de lois ;
- la mise à jour des répertoires des lois promulguées et mise en ligne des textes de lois ;
- la numérisation des décisions prises par le Président ;
- les travaux quotidiens de maintenance, de mise à jour du site web et de sauvegarde des données.

II - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR

A- LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

1 - Les activités de coopération

En raison de la pandémie de la Covid-19, plusieurs réunions des organisations interparlementaires et autres organismes internationaux ont été tenues par visioconférence.

Il s'agit de :

- la réunion de la commission des affaires parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), le 26 juin 2020;
- la réunion de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, le 08 juillet 2020 ;
- le forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, le 15 juillet 2020.

2 - Les activités des Réseaux, des Groupes Interparlementaires d'Amitié et du Parlement des Jeunes du Bénin

Des activités de renforcement de capacités des députés ont été organisées pendant la période de référence avec l'appui des organismes de coopération. Il s'agit de :

- la participation des députés à la plateforme d'échanges entre le Réseau des parlementaires pour la décentralisation et le développement local et l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB), qui a eu lieu à JECO Hôtel de Dassa-Zoumé, le 10 juillet 2020 ;
- l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des députés sur « la loi portant santé de la reproduction au Bénin et sur les

techniques de plaidoyer » par le Réseau des parlementaires béninois sur population et développement avec l'appui technique et financier de l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF), du 15 au 17 septembre 2020 à l'Hôtel BEL AZUR de Grand-Popo ;

- l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des députés membres du Réseau des parlementaires béninois pour la sécurité routière sur « le projet de loi portant code de la route en République du Bénin », le 18 septembre 2020 à Bénin Royal Hôtel à Cotonou ;

- l'organisation en cours du recrutement des Jeunes Parlementaires du Bénin pour le compte de la troisième mandature ;

- l'organisation de la cérémonie de clôture de la deuxième mandature du Parlement des Jeunes du Bénin, les 22 et 23 août 2020 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

B- LES MISSIONS A L'ETRANGER

1- Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée nationale

Au plan des activités internationales, je n'ai pris part à aucune mission au cours de la période de référence.

2- Les missions des autres députés

La période sous-référence a enregistré la participation de trois (03) autres membres de l'Assemblée nationale à deux (02) missions à l'extérieur dont une (01) statutaire et une (01) non statutaire (cf. annexe IV).

C- LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

La période sous-revue a été marquée par la pandémie de la Covid 19. Cette situation a conduit à la suspension provisoire des audiences. En dépit de ladite suspension, et, en raison des spécificités et de l'urgence qui ont caractérisé leur objet, j'ai accordé quelques audiences à différentes personnalités.

1- Les personnalités reçues

J'ai reçu en audience des personnalités tant nationales qu'étrangères. Nos échanges ont porté sur les questions d'intérêts national et international.

1.1- Personnalités nationales :

Au titre des personnalités nationales, j'ai reçu dix (10) responsables d'institutions et autres organes, onze (11) délégations des réseaux, Associations et Confédérations, une (01) structure interne au Parlement, une (01) institution à caractère économique, une (01) autorité traditionnelle et responsable religieux et cinq (05) membres des ONG et des particuliers (cf. annexe VI).

1.2- Personnalités étrangères :

Au titre des personnalités étrangères, j'ai reçu trois (03) ambassadeurs.

2- Les préoccupations exprimées

2.1- Préoccupations exprimées par les nationaux

Les personnalités et responsables reçus proviennent de milieux politique, social, économique, culturel et scientifique et les préoccupations exprimées au cours des audiences peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- demande d'accompagnement matériel ou financier de l'Assemblée nationale ou de son Président, pour la réalisation de leurs activités ou pour leur lancement tout court ;
- Invitation du Président de l'Assemblée nationale ou de son représentant à des manifestations organisées par ces personnalités reçues ;
- Intervention du Président de l'Assemblée Nationale pour faire le plaidoyer auprès du Président de la République en vue du paiement des arriérés de salaire ;
- vulgarisation des lois votées ;
- intervention du Président de l'Assemblée nationale pour la sauvegarde et le renforcement des droits des consommateurs ;
- plaidoyer pour échanger avec les députés sur une synergie et une interaction entre les citoyens et eux, puis solliciter le vote d'une loi sur l'accès du citoyen à l'information publique au Bénin.

2.2- Préoccupations exprimées par les étrangers

Pour ce qui concerne les personnalités étrangères, les préoccupations exprimées ont porté essentiellement sur les points ci-après :

- exhortation à continuer à travailler pour la paix, la stabilité des Institutions et pour le renforcement de la démocratie ;
- formation des Groupes Interparlementaires d'Amitié (GIA) dans le cadre de la coopération entre l'Assemblée nationale du Bénin et les parlements des pays concernés ;
- renforcement des liens de coopération entre les peuples ;

- invitation adressée au Président de l'Assemblée nationale à rendre une visite d'amitié aux parlements de leurs pays.

3 - Les autres activités essentielles du Cabinet du Président

Elles se rapportent essentiellement aux activités menées par le groupe de sécurité.

Les activités menées par le groupe de sécurité

Au cours de la période sous revue, le groupe de sécurité de l'Assemblée nationale a accompli plusieurs missions de sécurité, a mis l'accent sur l'entraînement de toutes ses composantes et a activement participé à la lutte contre la Covid-19.

D'abord, en matière de sécurité, le personnel a assuré avec professionnalisme la sécurité de l'institution et de ses annexes, du Président de l'Assemblée nationale et des Honorables députés. Il a aussi assuré la sécurité de la délégation parlementaire conduite par le Président dans le cadre de l'assistance aux sinistrés du Département de l'Alibori. De plus, il a soutenu les Honorables députés suite à certains événements.

Ensuite, le personnel a été remis en condition. L'entraînement militaire a été accentué au cours de la période visée et plusieurs modules de formation et de recyclage ont été organisés au profit du personnel de l'escorte, des gardes du corps et des personnels de la compagnie. Ainsi, la maîtrise des techniques de tir, les mesures de sécurité et de sûreté et l'exécution de tir des diverses armes de dotation ont été effectuées à l'Ecole Nationale des Officiers de Toffo. L'application des méthodes d'orientation, de défense de points sensibles et de destruction de l'ennemi a été faite au cours de la nomadisation effectuée dans la forêt de Okoun-sèmè. Tout le personnel a participé au contrôle obligatoire de la valeur de l'aptitude physique individuelle. En outre, une frange du personnel a participé aux séminaires parlementaires notamment des huissiers

à l'Assemblée nationale, et le personnel de commandement à Kétou.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la Covid-19, le personnel du groupe de sécurité a mis en œuvre les recommandations du comité de suivi de l'institution à travers l'approvisionnement des dispositifs de lave-mains, la surveillance du lavage des mains et la prise de température, la désinfection des lieux sensibles et la surveillance des cas détectés par le médecin militaire de l'institution. Dans le même registre, trois militaires ont été formés par le service d'hygiène de la Direction Départementale de la Santé. Ces derniers sont en charge de la désinfection de l'hémicycle et des lieux de réunion de l'institution.

En somme, le groupe de sécurité a joué pleinement sa partition dans l'atteinte des objectifs de l'institution et a montré sa capacité d'adaptation aux nouvelles menaces. Seul le soutien à la préparation opérationnelle pourra permettre de maintenir cette performance et de faire face aux prochains défis.

III - DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES

A- Difficultés

1 - Difficultés liées au manque d'outils et de matériels de travail

Nombre de services et de structures sont confrontés à un manque criard d'outils de travail notamment les mobiliers et équipements de bureau du matériel informatique, des moyens de communication tels que les téléphones conventionnels et interphones, ne fonctionnent quasiment pas aussi bien au palais des gouverneurs qu'au Secrétariat Général Administratif.

Il convient d'observer qu'un inventaire des matériels et mobiliers de bureau ainsi que des équipements informatiques et électroniques a été réalisé. Des contrats sont déjà signés pour la livraison des meubles et outils informatiques.

Pour ce qui est des moyens de communication notamment des téléphones conventionnels, une panne nous a été annoncée par la société Bénin Télécom SA qui s'affaire pour le rétablissement des lignes.

En ce qui concerne les interphones, la vétusté des installations serait à l'origine de la défaillance observée. Il y a lieu d'opter pour une réhabilitation du réseau.

2 -Difficultés liées au manque d'informatisation des services de l'Assemblée nationale

Au nombre des réformes annoncées, l'informatisation des services stratégiques de l'Institution tient une place de choix. Avec l'appui du gouvernement, un effort a été fait dans ce cadre, notamment au niveau de la Direction de la Questure.

A cela s'ajoute un projet dénommé "système de gestion électronique du courrier" (SYGEC) piloté par le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de

Gestion des Elections (PARCPOGE) sur financement du PNUD qui est en cours de réalisation.

B - Perspectives

Comme vous pouvez le constater, notre ambition pour le parlement de développement est grande. Chaque jour qui passe, des pas non négligeables sont posés dans le sens du renouveau de notre parlement.

Les perspectives sont donc en faveur d'une Assemblée nationale mieux gérée, efficace et républicaine.

Nous n'en voulons pour preuve que la mise en place de différents organes de passation des marchés publics qui ont déjà pris leur envol. Je veux citer la Personne Responsable des marchés Publics (PRMP) et la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) qui font un travail formidable pour l'assaisonnement de la commande publique à l'Assemblée nationale.

C'est dans cette même dynamique qu'il faut comprendre et situer la création de la Cellule d'Audit interne de l'Assemblée nationale relevant de l'autorité du Président de l'Institution.

En effet, l'article 133 du règlement intérieur révisé a prévu la création d'un organe dénommé "Cellule d'audit interne de l'Assemblée nationale". En application des dispositions de cet article, j'ai créé par arrêté N° 2020- 130/AN/PT du 07 septembre 2020 ladite cellule.

Elle a pour missions essentielles :

- de s'assurer du caractère régulier des dépenses publiques, de la bonne gestion des finances publiques et de la sauvegarde des intérêts de l'Assemblée nationale ;
- d'instruire, de collecter et de réunir les preuves sur les faits de mauvaise gouvernance ;

- de s'assurer de la qualité du service public rendu au niveau de l'Institution parlementaire.

Avec l'installation de cette Cellule et les compétences chargées de l'animer, je suis persuadé que dans quelques mois, nous pourrons apprécier à sa juste valeur, l'opportunité de la création d'un tel organe.

Aussi, du 22 au 25 septembre 2020 s'est-il tenu à l'hôtel "Céline" un atelier de formation des cadres parlementaires sur la gestion du patrimoine non financier.

En application des recommandations dudit séminaire, j'ai mis en place une commission technique. La commission a pour mission de réfléchir et de proposer des actions visant à asseoir durablement une « comptabilité matières » à l'Assemblée nationale.

Aux termes des travaux de ladite commission, je reste persuadé que le patrimoine non financier de l'Assemblée nationale composé des immobilisations, des meubles et matériels, des objets d'art, de la carburant sera géré au mieux des intérêts de l'Institution.

CONCLUSION

Au total, il ne serait pas exagéré d'affirmer que la moisson a été bonne, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Le Bureau et moi-même, appuyés par les membres de la Conférence des Présidents, sommes conscients des défis qui sont les nôtres. Lentement, patiemment, sûrement et quotidiennement, des actes sont posés dans le sens d'une avancée notable de notre institution.

Le processus dans lequel nous nous sommes engagés, exige assez d'esprit de responsabilité, de sacrifice et surtout de patience.

Les réformes courageuses, douloureuses et exigeantes dans lesquelles nous nous sommes engagés, sont nécessaires si nous voulons hisser notre parlement au rang des institutions respectables.

Mais déjà, les lignes bougent positivement dans nos manières de faire et dans nos comportements.

C'est pourquoi, je reste convaincu que nous sommes sur la bonne voie et je peux, une fois encore, compter sur vous tous, sans exception pour la noble mission que le peuple béninois nous a confiée.



Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

ANNEXES

ANNEXE I

Point de présence en séances plénières des Députés de la huitième législature pendant la période du 1er avril au 30 septembre 2020

N°	Nom et Prénom(s)	Plénières (18)	Missions + délais de route	Activités totales	Taux de participation %
1	ABIOSSE Abdou Razack O.	15	Pas de mission	15	83,33
2	ADEN HOUSSOU Léon	18	Pas de mission	18	100
3	ADJOVI Mathieu Gbèblodo	05	Pas de mission	05	27,77
4	ADOMAHOU Jérémie	05	Pas de mission	05	27,77
5	ADOUN Hilaire	16	Pas de mission	16	88,88
6	AFFO OBO Amed Tidjani	11	Pas de mission	11	61,11
7	AGBODJETE Hounsa Justin	05	Pas de mission	05	27,77
8	AGONGBONON Lambert	16	Pas de mission	16	88,88
9	AGONKAN Gildas Habib B.	14	Pas de mission	14	77,77
10	AGOUA Assogba Edmond	04	Pas de mission	04	22,22
11	AGUEMON Badirou	12	Pas de mission	12	66,66

12	AHIVOHOZIN Norbert	18	Pas de mission	18	100
13	AHONOUKOUN T. Marcelin	17	Pas de mission	17	94,44
14	AHOUANVOEBLA Augustin	17	Pas de mission	17	94,44
15	AHYI Dédévi Eugénie Chantal	13	Pas de mission	13	72,22
16	AKE Natondé	04	Pas de mission	04	22,22
17	AKIBOU SORÔ Yaya Worou	07	Pas de mission	07	38,88
18	AKPOVI Eustache	09	Pas de mission	09	50
19	ALLADATIN J-B Orden	16	Pas de mission	16	88,88
20	ALLOSSOHOUN K. Richard	14	Pas de mission	14	77,77
21	ANANI Amavi Joseph	11	Pas de mission	11	61,11
22	ATCHAWE Dominique Coovi	13	Pas de mission	13	72,22
23	AVALLA Charles Omer	17	Pas de mission	17	94,44
24	BABA MOUSSA Mariama	14	Pas de mission	14	77,77
25	BABATUNDE I. Jean-Pierre	17	Pas de mission	17	94,44
26	BAGOUDOU Zakari Adam	13	Pas de mission	13	72,22
27	BAKO ARIFARI Nassirou	14	Pas de mission	14	77,77
28	BANGANA Gilbert	13	Pas de mission	13	72,22

29	BIOKOU David Camille Gbossè	10	Pas de mission	10	55,55
30	BISSIRIOU Eniola Awaou	16	Pas de mission	16	88,88
31	BOKOVE Léon	15	Pas de mission	15	83,33
32	CHABI TALATA Mariama	12	Pas de mission	12	66,66
33	CHAOU Florentin	14	Pas de mission	14	77,77
34	DAGNIHO Rosine	11	Pas de mission	11	61,11
35	DEGLA Assouan Benoît	17	Pas de mission	17	94,44
36	GBADAMASSI Abdel-Kader	14	Pas de mission	14	77,77
37	GBADAMASSI Rachidi	04	Pas de mission	04	22,22
38	GBAHOUNGBA David	06	Pas de mission	06	33,33
39	GBENONCHI Gérard	16	Pas de mission	16	88,88
40	GBENOU Paulin	10	Pas de mission	10	55,55
41	GBIAN Robert	11	Pas de mission	11	61,11
42	GOUNOU S. Abdoulaye	16	Pas de mission	16	88,88
43	GUIDI Euric	16	Pas de mission	16	88,88
44	HAZOUME N. Hyppolite	15	Pas de mission	15	83,33
45	HONFO Sonagnon Epiphane	15	Pas de mission	15	83,33

46	HOUDEGBE Octave Cossi	12	Pas de mission	12	66,66
47	HOUNGNIBO Kokou Lucien	11	Pas de mission	11	61,11
48	HOUNSA Victor Mitondji	17	Pas de mission	17	94,44
49	ISSA Salifou	00	Pas de mission	00	00
50	KASSA Dahoga Barthélémy M.	13	Pas de mission	13	72,22
51	KATE Sabaï	03	Pas de mission	03	11,11
52	KOGBLEVI Délonix Djiméco	17	Pas de mission	17	94,44
53	KORA GOUNOU Zimé	16	Pas de mission	16	88,88
54	KOUWANOU G. Mathias	15	Pas de mission	15	83,33
55	MAMA Sanni	12	Pas de mission	12	66,66
56	MEDEGAN FAGLA Sèdami	18	Pas de mission	18	100
57	MEDEWANOU K. Ernest S.	14	Pas de mission	14	77,77
58	MORA SANNI Saré Malick	15	Pas de mission	15	83,33
59	N'DA Antoine N'da	15	Pas de mission	15	83,33
60	N'OUEMOU K. Domitien	12	Pas de mission	12	66,66
61	NOBIME A. Patrice	18	Pas de mission	18	100
62	NOUTAÏ Tohouégnon Nestor	14	Pas de mission	14	77,77

63	OKOUNDE K. Jean-Eudes	05	Pas de mission	05	27,77
64	OKOUNLOLA-BIAOU A. André	15	Pas de mission	15	83,33
65	OROU SE GUENE Yacoubou	14	Pas de mission	14	77,77
66	OUSMANE Ibourahima	16	Pas de mission	16	88,88
67	SADO Nazaire	11	Pas de mission	11	61,11
68	SEIBOU Assan	13	Pas de mission	13	72,22
69	SCHANOU Sofiatou Modjisola	18	Pas de mission	18	100
70	SINA OUNINGUI B. Gounou	17	Pas de mission	17	94,44
71	SOKPOEKPE Nathanaël	15	Pas de mission	15	83,33
72	SOSSOU Dakpè	11	Pas de mission	11	61,11
73	TCHOBO Valère D.	15	Pas de mission	15	83,33
74	TOGNI Cyprien	15	Pas de mission	15	83,33
75	TOGNIGBAN Etienne	18	Pas de mission	18	100
76	VLAVONOU G. Louis	18	Pas de mission	18	100
77	YAHOUEDEHOU Janvier	11	Pas de mission	11	61,11
78	YEHOUETOME Boniface	14	Pas de mission	14	77,77
79	YEMPABOU Boundja Jacques	04	Pas de mission	04	22,22

80	YOMBO Tchoropa Thomas	12	Pas de mission	12	66,66
81	YOUSSOUFOU B. Nouhoume	13	Pas de mission	13	72,22
82	ZOUMAROU WALLYB. Mamoudou	16	Pas de mission	16	88,88
Taux moyen de participation : 80,89%					

ANNEXE II- PRESENCE DES DEPUTES AUX TRAVAUX EN COMMISSION

COMMISSIONS	MOIS												Taux de participation moyens
	Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		
	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	
C ₁	08	72,50	12	69,44	18	68,51	28	81,42	-	-	-	-	72,97
C ₂	10	60,00	-	-	13	60,09	20	80,00	09	75,69	18	96,87	74,53
C ₃	08	46,32	-	-	13	50,22	20	50,00	09	38,56	15	51,37	47,29
C ₄	10	73,33	-	-	11	54,54	16	90,62	-	-	-	-	72,83
C ₅	02	23,07	-	-	12	69,23	11	58,74	-	-	07	67,05	54,52
	38	55,04	12	69,44	67	60,51	95	72,15	18	57,12	40	71,76	64,43

ANNEXE III- POINT DES RATIFICATIONS PAR LE GOUVERNEMENT DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT

N° D'ORDRE	DECRET ET DATE DE RATIFICATION	INTITULE	MONTANT FCFA	COMMISSIONS SAISIES		DATE DE LA COMMUNICATION EN SEANCE PLENIERE
				FOND	AVIS	
01	N°2019-503 du 13 novembre 2019	Décret portant ratification de la Convention de crédit signée à Cotonou, le 24 juillet 2019 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement du Projet d'Extension et de Densification Electronique des Réseaux de la Société Béninoise d'Energie Electrique (PEDER)	29.518.065.000	C2	C3	14 avril 2020
02	N° 2019-504 du 13 novembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de financement signé à Cotonou, le 08 août 2019 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la réalisation du Projet Intégré de Transformation Numérique des Zones Rurales du Bénin (PITNZR)	58.511.364.400	C2	C3	14 avril 2020

03	N° 2019-505 du 13 novembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de prêt et de l'accord de vente à tempérament, signés le 7 octobre 2019 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement du Projet de construction de logements sociaux	34.903.471.970	C2	C4	14 avril 2020
04	N° 2019-535 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé, le 27 septembre 2019 à Ouagadougou, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatif au financement partiel de la première tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo, dans le cadre de la construction de 10849 logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey – Calavi	10.000.000.000	C4	C2	14 avril 2020
05	N° 2019-536 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de financement signé, le 07 octobre 2019 à Cotonou, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la réalisation du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et de Résilience Urbaine	58.445.768.700	C4	C2	14 avril 2020

06	N° 2019-537 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de la Convention de crédit signée, le 26 septembre 2019 à Cotonou, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement du projet Réinventer Ganvié	22.630.516.500	C2	C4	14 avril 2020
07	N° 2019-538 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé, le 15 octobre 2019 à Washington, entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés (PADAAM)	5.953.422.000	C3	C2	14 avril 2020
08	N° 2019-539 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé le 15 novembre 2019 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Programme d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou (PAPC)	40.013.377.000	C2	C4	14 avril 2020

09	N° 2019-540 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé, le 15 novembre 2019 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre du financement du Projet d'Electrification Rurale (PERU).	40.518.463.890	C3	C2	14 avril 2020
10	N° 2019-541 du 04 décembre 2019	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 13 août 2019, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité Economique du Bénin – Phase 2 (PACEB 2)	2.809.817.575	C2	C3	14 avril 2020
11	N°2020-275 du 13 mai 2020	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé, le 05 mai 2020, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BIDC) dans le cadre du financement partiel du projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de sept cent cinquante (750) infrastructures du Bénin.	12.441.072.730	C2	C3	26 juin 2020

12	N° 2020-276 du 13 mai 2020	Décret portant ratification de l'accord de financement, signé le 02 mars 2020 entre la République du Bénin et l'Association International de Développement (AID), dans le cadre de la réalisation du deuxième projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur d'Afrique pour l'impact sur le développement (ACP-Impact II).	1.246.318.300	C2	C3	26 juin 2020
13	N° 2020-277 du 13 mai 2020	Décret portant ratification de l'accord d'avance de fonds signé, le 19 novembre 2019, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre de la réalisation des études de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social de la deuxième phase du Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAD II).	250.000.000	C2	C3	26 juin 2020
14	N° 2020-278 du 13 mai 2020	Décret portant ratification de la convention de crédit signé, le 31 mars 2020, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement du Programme d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou (PAPC).	26.238.300.000	C2	C3	26 juin 2020

15	N° 2020-279 du 13 mai 2020	Décret portant ratification de l'accord de prêt, signé le 15 avril 2020, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), relatif au financement du projet de viabilisation du site et de construction de 791 logements dans le cadre de la construction de 3035 logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey Calavi	20.000.000.000	C2	C3	1^{er} septembre 2020
16	N° 2020-280 du 13 mai 2020	Décret portant ratification de l'accord de financement signé, le 04 mai 2020, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de développement (AID), dans le cadre du financement du projet de préparation de riposte de COVID-19.	6.240.000.000	C2	C3	26 juin 2020
17	N° 2020-394 du 29 juillet 2020	Décret portant ratification de l'accord signé à Cotonou le 22 juin 2020, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du projet d'Identification Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)	17.907.626.100	C2	C3	1^{er} septembre 2020

ANNEXE IV

MISSIONS EFFECTUEES PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A L'ETRANGER

(Période du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020)

TOTAL : 00 Mission

INTITULE DES MISSIONS		
N°	STATUTAIRES	NON STATUTAIRES
I		
TOTAL	00	00

MISSIONS EFFECTUEES PAR LES DEPUTES A L'ETRANGER
(Période du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020)

TOTAL : 02 Missions

N°	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	UNION PROGRESSISTE
MISSIONS STATUTAIRES : 01			
1	Réunion de la commission Administration, Finances et Budget du 30 septembre au 04 octobre 2020 au siège du Parlement de la CEDEAO à Abuja.		Nazaire SADO
MISSIONS NON STATUTAIRES : 01			
1	Colloque International du Réseau des Parlementaires Africains Membres des Commissions de Défense et de Sécurité (REPAM-CDS), 28-30 septembre 2020		Rachidi GBADAMASSI Nathanaël SOKPOEKPE
NOMBRE DE DEPUTES BENEFICIAIRES :		00	03

ANNEXE V

POINT DES ANNULATIONS SUR LES PAIEMENTS DE LA PERIODE PRECEDENTE

N° d'Ordre	Date	Titre de Paiement	Référence des pièces justificatives	Bénéficiaires	Gestion	Rubriques	Libellé	TOTAL
1	26/02/2020	C/BOA N° 0929954, 0929956 du 26/02/2020	DEC N° 2020-043 du 26/02/2020	Rosine DAGNIHO et MEDEGAN FAGLA Sèdami	2020	62.8.6	Annulation chèques de paiement des compléments de frais de mission aux députés Rosine DAGNIHO et MEDEGAN FAGLA Sèdami dans le cadre de la mission qu'ils effectuent à Midrand (AFRIQUE DU SUD), du 27 février au 08 mars 2020	1 680 000
2	26/02/2020	C/BOA N° 0929959, 0929961 du 26/02/2020	DEC N° 2020-044 du 26/02/2020	Rosine DAGNIHO et MEDEGAN FAGLA Sèdami	2020	62.8.6	Annulation chèques de paiement des frais d'hébergement au député Rosine DAGNIHO et conjoints dans le cadre de la mission qu'ils effectuent à Midrand (AFRIQUE DU SUD), du 27 février au 08 mars 2020	2 200 000

3	06/03/2020	C/BOA N° 0929973, 0929974, 0929975 et 0929976 du 03/03/2020	DEC N° 2020-059 du 03/03/2020	Jérémie ADOMAHOU et consorts	2020	62.8.6	Annulation chèques de paiement des frais de mission au député Jérémie ADOMAHOU et consorts dans le cadre de la mission qu'ils effectuent à Bucarest (ROUMANIE), du 05 au 06 mars 2020	3 520 000
4	17/03/2020	C/BOA N° 0929999 du 16/03/2020	DEC N° 2020-088 du 16/03/2020	GBIAN Robert	2020	62.8.6	Annulation chèques de paiement des frais de mission au député GBIAN Robert, Deuxième Vice-Président, dans le cadre de la mission qu'il effectue à Bruxelles (BELGIQUE) du 23 au 26 mars 2020	2 100 000
5	17/03/2020	C/BOA N° 0930000 du 16/03/2020	DEC N° 2020-089 du 16/03/2020	GBIAN Robert	2020	62.8.6	Annulation chèques de provision pour diverses dépenses au député GBIAN Robert, Deuxième Vice-Président, dans le cadre de la mission qu'il effectue à Bruxelles (BELGIQUE) du 23 au 26 mars 2020	1 000 000
							Totaux	10 500 000

ANNEXE VI

BUDGET GESTION 2020						
RECAPITULATIF DES FONDS TRANSFERES POUR LA PERIODE DU 01/04 AU 30/09/2020						
N°	MONTANT ATTENDU	DATES DES TRANSFERTS	MONTANTS TRANSFERES	RESTE A TRANSFERER	% DE CREDIT RECU	OBSERVATIONS
1	5 734 774 940	23/04/2020	62 500 000	5 672 274 940	1,09	BV N°0180129
2		23/04/2020	452 612 000	5 219 662 940	8,98	BV N°0180128
3		23/04/2020	640 830 000	4 578 832 940	20,16	BV N°0180130
4		28/04/2020	596 460 000	3 982 372 940	30,56	BV N°0180131
5		28/04/2020	1 026 724 000	2 955 648 940	48,46	BV N°0180132
6		28/04/2020	88 261 500	2 867 387 440	50,00	BV N°0180140
7		16/07/2020	1 026 724 000	1 840 663 440	67,90	BV N°0180146
8		07/08/2020	1 677 655 750	163 007 690	97,16	BV N°0180139
9		07/08/2020	50 937 590	112 070 100	98,05	BV N°0180147
TOTAL			5 622 704 840	112 070 100		
TOTAL EN POURCENTAGE			98,05	1,95		

ANNEXE VII

POINT DES RESSOURCES INTERNES MOBILISEES

N° d'Ordre	Date	Titre de Paiement	Référence des pièces justificatives	Bénéficiaires	Gestion	Rubriques	Libellé	TOTAL
Ressources internes mobilisées du 01/01 au 3/03/2020								
1	20/03/2020	MV BCEAO N° 0183550 du 20/03/2020	Décision N° 2020-102 du 20/03/2020	ASSEMBLEE NATIONALE	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de janvier de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	58 100 000
2	20/03/2020	MV BCEAO N° 0183549 du 20/03/2020	Décision N° 2020-103 du 20/03/2020	ASSEMBLEE NATIONALE	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de février de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	58 100 000
3	20/03/2020	MV BCEAO N° 0183449 du 20/03/2020	Décision N° 2020-104 du 20/03/2020	ASSEMBLEE NATIONALE	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de mars de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	58 100 000
Sous total 1								174 300 000
Ressources internes mobilisées du 01/04 au 30/09/2020								

1	28/04/2020	MV BCEAO N° 0183834 du 28/04/2020	Décision N° 2020-160 du 27/04/2020	ASSEMBLEE NATIONALE	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois d'avril de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	57 400 000
2	22/05/2020	MV BCEAO N° 0183886 du 22/05/2020	Décision N° 2020-195 du 22/05 /2020	AN	2020	61.3	<i>Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de mai de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles</i>	58 496 667
3	18/06/2020	MV BCEAO N° 0184030 du 18/06/2020	Décision N° 2020-243 du 18/06/2020	AN	2020	61.3	<i>Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de mai de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles</i>	58 100 000
4	21/07/2020	MV BCEAO N° 0184141 du 21/07/2020	Décision N° 2020-287 du 21/07/2020.	AN	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de juillet de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	57 400 000
5	21/08/2020	MV BCEAO N° 0184260 du 21/08/2020	Décision N° 2020-334 du 21/08/2020.	AN	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de juillet de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	57 400 000
6	16/09/2020	MV BCEAO N° 0184260 du 21/08/2020	Décision N° 2020-334 du 21/08/2020.	AN	2020	61.3	Prélèvements effectués sur les indemnités parlementaires du mois de juillet de l'année 2020 des députés en remboursement des crédits automobiles	57 400 000
Sous total 2								346 196 667
Total Général								520 496 667

ANNEXE VIII

JUSTIFICATION DES PAIEMENTS EN INSTANCE D'INTEGRATION DANS LE LOGICIEL

GESTION 2020

N°	Date	Titre de Paiement	Référence des pièces justificatives	Bénéficiaires	Rubriques	Libellé	TOTAL	Motifs
1- Point de l'utilisation des ressources hors budget en raison de l'urgence des paiements de véhicules administratifs								
1	17/08/2020	C/CORIS N° 0479098 du 17/08/2020	Contrat N°008-20/AN/SGA/PRM P/S-PRMP du 03/07/2020, Facture N° FDC00018 du 27/07/2020	SONAEC	24.3	Paie ment (après déduction faite de la retenue de garantie TTC de 4 355 500 F CFA) de la facture relative à l'acquisition de cinq (05) véhicules à quatre roues au profit de l'Assemblée Nationale	77 003 764	Paiements effectués sur ressources hors budget
2	17/08/2020	C/CORIS N° 0479099 du 17/08/2020	Contrat N°008-20/AN/SGA/PRM P/S-PRMP du 03/07/2020, Facture N° FDC00018 du 27/07/2020	DGTCP	24.3	TVA (5 049 427) et AIB (701 309) sur SONAEC pour paiement (après déduction faite de la retenue de garantie TTC de 4 355 500 F CFA) de la facture relative à l'acquisition de cinq (05) véhicules à quatre roues	5 750 736	

						au profit de l'Assemblée Nationale		
3	25/08/2020	C/CORIS N° 0479104 du 25/08/2020	Contrat N°007-20/AN/PT/SGA/P RMP/S-PRMP du 03/07/2020, Facture N° FT000009 du 07/08/2020	CHALLENGE ENTREPRISE SARL	24.3	Règlement de la facture (Déduction faite de la retenue de garantie 5% (14 215 000 F) TTC) relative à l'acquisition de sept (07) véhicules à 4 roues au profit des membres de bureau, des membres de cabinets et des autorités administratifs de l'Assemblée Nationale,	251 316 381	
4	25/08/2020	C/CORIS N° 0479105 et 0479106 du 25/08/2020	Contrat N°007-20/AN/PT/SGA/P RMP/S-PRMP du 03/07/2020, Facture N° FT000009 du 07/08/2020	DGTCP	24.3	TVA et AIB sur <i>CHALLENGE ENTREPRISE SARL</i> pour le règlement de la facture (Déduction faite de la retenue de garantie 5% (14 215 000 F) TTC) relative à l'acquisition de sept (07) véhicules à 4 roues au profit des membres de bureau, des membres de cabinets et	18 768 619	

						<i>des autorités administratifs de l'Assemblée Nationale</i>		
Sous total 1 (Ressources hors budget utilisées)							352 839 500	
7	17/08/2020 B11:B11:H25	C/BGFI N° 1516988 du 17/08/2020	Contrat N°009-20/AN/SGA/PRM P/S-PRMP du 03/07/2020, Facture N° 1406 du 24/07/2020	SONAM	24.3	<i>Paie ment (après déduction faite de la retenue de garantie TTC de 6 300 000 F CFA) de la facture relative à l'acquisition de sept (07) véhicules à quatre roues au profit de l'Assemblée Nationale</i>	111 381 864	
8	17/08/2020	C/BGFI N° 1516989 du 17/08/2020	Contrat N°009-20/AN/SGA/PRM P/S-PRMP du 03/07/2020, Facture N° 1406 du 24/07/2020	DGTCP	24.3	<i>TVA (7 303 729) et AIB (1 014 407) sur Paie ment (après déduction faite de la retenue de garantie TTC de 6 300 000 F CFA) de la facture relative à l'acquisition de sept (07) véhicules à quatre roues au profit de l'Assemblée Nationale</i>	8 318 136	

9	23/03/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Contributions de l'Assemblée nationale au fonctionnement du Réseau Parlementaire Africain contre la Corruption au titre des années 2014 à 2020	4 306 750	Frais de télex non fournis par la BCEAO malgré les divers moyens de réclamations effectuées (Déplacements, appels téléphoniques et courriers). Des démarches sont toujours en cours pour que ces frais soient connus afin que régularisations soient faites de ces dossiers
10	23/03/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Contributions de l'Assemblée nationale au fonctionnement de l'Union Parlementaire des Etats Membres de OCI au titre de l'année 2020	6 559 570	
11	23/03/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Contributions de l'Assemblée nationale au fonctionnement de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) au titre des années 2019 et 2020	9 603 210	
12	23/03/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Contributions de l'Assemblée nationale au fonctionnement de l'Union Interparlementaire au titre de l'année 2020	6 869 500	

13	23/03/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Remboursement du montant préfinancé par l'Ambassade du Bénin à Paris en règlement de la facture relative au passage du Président de l'Assemblée Nationale au salon 200 le 24 novembre 2019	449 882	
14	28/07/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Contributions de l'Assemblée nationale au fonctionnement de l'Union Parlementaire Africaine au titre l'année 2020	10 807 680	
15	30/09/2020	Divers TB BCEAO	Relevé bancaire de la BCEAO	ORGANISMES INTERNATIONA UX	64.5.2	Remboursement du montant préfinancé par l'Ambassade du Bénin à Paris en règlement de la facture relative au passage du Président de l'Assemblée Nationale au salon 200 du 14 octobre 2019 à 25 février 2020	1 330 963	
16	07/04/2020	C/BCEAO N°0199855 du 07/04/2020	Note N°176/DQ/SF du 06/04/2020 et Fact Prof N°028/20/SBEE/	SBEE	62.5	Règlement de facture relative à l'augmentation de puissance d'énergie à 60 ampères sur le compte	1 669 670	Difficultés d'annulation dans le logiciel pour réengager le

			DROP/APAN/CB/ SP			N°PO 056225 de l'IPaB et au paiement de la consommation d'électricité au titre des mois de septembre, décembre 2019 et janvier 2020		montant réellement payé
	07/04/2020	C/BCEAO N°0199855 du 07/04/2020	Note N°176/DQ/SF du 06/04/2020 et Fact Prof N°028/20/SBEE/ DROP/APAN/CB/ SP	DGTCP	62.5	TVA sur SBEE pour règlement de facture relative à l'augmentation de puissance d'énergie à 60 ampères sur le compte N°PO 056225 de l'IPaB et au paiement de la consommation d'électricité au titre des mois de septembre, décembre 2019 et janvier 2020	174 081	
Sous total 2							161 471 306	
Total Général							514 310 806	

ANNEXE IX

DEPENSES 2020 PAR RUBRIQUES			
DU 01/04/2020 AU 01/10/2020			
N°	RUBRIQUES	LIBELLES	MONTANTS
1	24.1	MOBILIER ET MATERIEL DE LOGEMENT ET DE BUREAU (AUTRES QU'INFORMATIQUES)	41 941 920
2	24.8	MEUBLES-ACQUISITIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	18 984 111
3	61.1	TRAITEMENTS ET SALAIRES	652 432 168
4	61.3	PRIMES & INDEMNITES	3 992 710 954
5	61.4	COTISATIONS SOCIALES	394 269 314
6	62.1.1	FOURNITURES CONSOMMEES	25 861 894
7	62.1.7	FRAIS DE CARBURANTS & LUBRIFIANTS	432 856 000
8	62.2	DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	11 607 055
9	62.2.9	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	178 691 170
10	62.3	PRESTATIONS DE SERVICES	27 275 152
11	62.4	ASSURANCES	27 832 772
12	62.4.2	FRAIS D'ASSURANCES AU PROFIT DES AUTORITES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES	616 262 000
13	62.5	ELECTRICITE,EAU,GAZ,AUTRES SOURCES D'ENERGIE	35 983 322
14	62.6	DEPENSES DE COMMUNICATION	15 484 585
15	62.7	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	15 600 000
16	62.8.1	FRAIS DE TRANSPORT A L'INTERIEUR	11 239 254
17	62.8.2	FRAIS DE TRANSPORT A L'EXTERIEUR: MISSION	2 550 000
18	62.8.6	INDEMNITE DE MISSION A L'EXTERIEUR	765 000
19	62.8.7	INDEMNITE DE MISSION A L'INTERIEUR	398 035 000
20	62.9.7	ENQUETES,VERIFICATIONS,CONTROLES	56 162 375
21	62.9.9	DEPENSES EVENTUELLES DIVERSES	132 856 000
22	64.5.23	CONTRIBUTION AUX PROJETS	57 324 725
23	64.9.9	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	58 080 000
TOTAL			7 204 804 771

ANNEXE X

DEPENSES 2020 PAR RUBRIQUES			
DU 01/01/2020 AU 01/10/2020			
N°	RUBRIQUES	LIBELLES	MONTANTS
1	24.1	MOBILIER ET MATERIEL DE LOGEMENT ET DE BUREAU (AUTRES QU'INFORMATIQUES)	41 941 920
2	24.8	MEUBLES-ACQUISITIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	18 984 111
3	61.1	TRAITEMENTS ET SALAIRES	1 140 569 686
4	61.3	PRIMES & INDEMNITES	5 716 616 449
5	61.4	COTISATIONS SOCIALES	422 137 812
6	62.1.1	FOURNITURES CONSOMMEES	29 361 894
7	62.1.7	FRAIS DE CARBURANTS & LUBRIFIANTS	585 937 153
8	62.2	DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	11 607 055
9	62.2.9	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	178 691 170
10	62.3	PRESTATIONS DE SERVICES	27 275 152
11	62.4	ASSURANCES	27 832 772
12	62.4.2	FRAIS D'ASSURANCES AU PROFIT DES AUTORITES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES	616 262 000
13	62.5	ELECTRICITE,EAU,GAZ,AUTRES SOURCES D'ENERGIE	37 483 322
14	62.6	DEPENSES DE COMMUNICATION	15 484 585
15	62.7	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	21 600 000
16	62.8.1	FRAIS DE TRANSPORT A L'INTERIEUR	11 239 254
17	62.8.2	FRAIS DE TRANSPORT A L'EXTERIEUR: MISSION	19 351 600
18	62.8.6	INDEMNITE DE MISSION A L'EXTERIEUR	35 750 000
19	62.8.7	INDEMNITE DE MISSION A L'INTERIEUR	398 155 000
20	62.9.7	ENQUETES,VERIFICATIONS,CONTROLES	83 468 250
21	62.9.9	DEPENSES EVENTUELLES DIVERSES	200 997 050
22	64.5.23	CONTRIBUTION AUX PROJETS	57 324 725
23	64.9.9	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	72 605 000
TOTAL			9 770 675 960

ANNEXE XI

BUDGET GESTION 2020						
RECAPITULATIF DES FONDS TRANSFERES COURANT LA GESTION						
N°	MONTANT INSCRIT	DATES DES TRANSFERTS	MONTANTS TRANSFERES	RESTE A TRANSFERER	% DE CREDIT RECU	OBSERVATIONS
1	13 928 749 880	30/01/2020	1 061 260 000	12 867 489 880	7,62	BV N°0180129
2		30/01/2020	1 094 155 000	11 773 334 880	15,47	BV N°0180128
3		30/01/2020	1 026 724 000	10 746 610 880	22,85	BV N°0180130
4		30/01/2020	709 798 500	10 036 812 380	27,94	BV N°0180131
5		07/02/2020	40 250 000	9 996 562 380	28,23	BV N°0180132
6		23/04/2020	62 500 000	9 934 062 380	28,68	BV N°0180140
7		23/04/2020	452 612 000	9 481 450 380	31,93	BV N°0180146
8		23/04/2020	640 830 000	8 840 620 380	36,53	BV N°0180139
9		28/04/2020	596 460 000	8 244 160 380	40,81	BV N°0180147
10		28/04/2020	1 026 724 000	7 217 436 380	48,18	BV N°0180145
11		28/04/2020	88 261 500	7 129 174 880	48,82	BV N°0180149
12		16/07/2020	1 026 724 000	6 102 450 880	56,19	BV N°
13		07/08/2020	1 677 655 750	4 424 795 130	68,23	BV N°
14		07/08/2020	50 937 590	4 373 857 540	68,60	BV N°
TOTAL RECU DU MEF			9 554 892 340	4 373 857 540		
TOTAL RETENU PAR LE MEF			929 600 000			
TOTAL LIBERE PAR LE MEF			10 484 492 340	3 144 257 540		
TOTAL EN POURCENTAGE			75,27	24,73		

ANNEXE XII

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2020

LES GRANDES MASSES DU DISPONIBLE DU BUDGET 2020 AU 31/03/20

<u>I - DEPENSES REPARTIES</u>	<u>9 199 189 379</u>
1) Dépenses réparties du personnel	7 800 172 984
2) Dépenses réparties en achats de biens et services	1 399 016 395
<u>II-DEPENSES NON REPARTIES</u>	<u>1 746 903 269</u>
1) Dépenses non réparties en achats de biens et services	1 508 428 269
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)	238 475 000
<u>III- Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)</u>	<u>353 045 516</u>

TOTAL

11 299 138 164

LES GRANDES MASSES DES CREDITS REMANIES

I - DEPENSES REPARTIES

9 199 189 379

1)Dépenses réparties du personnel

7 736 172 984

2)Dépenses réparties en achats de biens et services

1 463 016 395

II - DEPENSES NON REPARTIES

1 647 165 269

1)Dépenses non réparties en achats de biens et services

1 443 690 269

2)Dépenses non réparties (autres transferts courants)

203 475 000

III - Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA)

650 865 314

TOTAL

11 497 219 962

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DU 01/04/ AU 30/09/20

I - DEPENSES REPARTIES

5 976 412 231

1)Dépenses réparties du personnel

5 174 684 873

2)Dépenses réparties en achats de biens et services

801 727 358

II - DEPENSES NON REPARTIES

1 351 993 608

1)Dépenses non réparties en achats de biens et services

1 248 588 883

2)Dépenses non réparties (autres transferts courants)

103 404 725

7 888 051 670

III - Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)

559 645 831

TOTAL **soit 68,61% du**

Crédit disponible remanié

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/20

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2020	MOUVEMENT BUDGETAIRE	CREDIT REPORTE	CREDIT REMANIE	DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE EMIS DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE ORDONNANCES DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE PAYES DU 01/04/AU 30/09/20	CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2020	TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/20
	Chap 10 11 00 1111 00 <u>Dépenses réparties</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 61 <u>Dépenses du personnel</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 1 <u>*Traitements et salaires</u>	678 843 556	370 000 000	0	1 048 843 556	695 402 736	695 402 736	674 360 200	652 432 168	353 440 820	66,30
	Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 3 <u>*Primes et indemnités</u>	6 628 030 364	-445 000 000	0	6 183 030 364	4 047 011 836	4 047 011 836	4 019 861 395	3 992 710 954	2 136 018 528	65,45
	Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 4 <u>*Cotisations sociales</u>	493 299 064	11 000 000	0	504 299 064	432 270 301	432 270 301	413 887 044	394 269 314	72 028 763	85,72
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 <u>Achats de biens et services</u>										
I	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 1 <u>*Fournitures</u> Ligne 1 fournitures consommées	96 500 000	-19 000 000	0	77 500 000	30 312 694	30 312 694	30 312 694	25 861 894	47 187 306	39,11
	Ligne 6 documentation, abonnements	30 000 000	-30 000 000	0	0	0	0	0	0	0	
	Ligne 7 frais de carburant et lubrifiants	528 238 847	97 000 000	0	625 238 847	432 856 000	432 856 000	432 856 000	432 856 000	192 382 847	69,23
	Chap 101 100 1111 00 art 62 para 2 <u>*Dépenses d'entretien et de maintenance</u>	60 000 000	0	0	60 000 000	11 768 568	11 607 055	11 607 055	11 607 055	48 231 432	19,61

Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 3										
<u>*Prestations de service</u>	55 112 340	11 531 750	0	66 644 090	27 667 632	25 811 492	25 811 492	25 811 492	38 976 458	41,52
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 4										
<u>*Assurances routières</u>	120 000 000	-30 000 000	0	90 000 000	32 453 124	32 022 587	32 022 587	32 022 587	57 546 876	36,06
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 5										
<u>*Electricité,eau,gaz,autres sources d'énergie</u>	53 825 713	25 000 000	0	78 825 713	48 872 530	46 164 639	46 164 639	46 164 639	29 953 183	62,00
TOTAL A	8 743 849									
REPORTER	884		0	8 734 381 634	5 758 615 421	5 753 459 340	5 686 883 106	5 613 736 103	2 975 766 213	

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/20(suite)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2020	MOUVEMENT BUDGETAIRE	CREDIT REPORTE	CREDIT REMANIE	DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE EMIS DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE ORDONNANCES DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE PAYES DU 01/04/AU 30/09/20	CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2020	TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/20
	<u>REPORT</u>	8 743 849 884		0	8 734 381 634	5 758 615 421	5 753 459 340	5 686 883 106	5 613 736 103	2 975 766 213	
II	<u>Dépenses réparties</u>										
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 6										
	<u>Dépenses de communication</u>	13 399 940	26 000 000	0	39 399 940	13 178 435	12 184 555	12 184 555	12 184 555	26 221 505	33,45
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 7										
	<u>*loyers et charges locatives</u>	26 300 000	0	0	26 300 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000	10 700 000	59,32
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 5										
	<u>*Fêtes et cérémonies</u>	10 000 000	-5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	0,00
	chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 7										
	<u>*Enquêtes et contrôles parlementaires</u>	172 694 125	-16 531 750	0	156 162 375	56 162 375	56 162 375	56 162 375	56 162 375	100 000 000	35,96
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 9										
	<u>*Dépenses eventuelles diverses</u>	232 945 430	5 000 000	0	237 945 430	132 856 000	132 856 000	132 856 000	132 856 000	105 089 430	55,83
	Chap 10 1000 1111 00										
	<u>*Dépenses non réparties</u>										
	Chap 10 1000 1111 00 art 61										
	<u>Dépenses du personnel</u>	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Chap 10 1000 1111 00 art 62										
	<u>Achats de biens et services</u>										
	Chap 10 1000 111100 art 62 para 2 ligne 9	124 999 869	179 000 000	0	303 999 869	221 280 329	207 755 329	207 755 329	179 810 990	82 719 540	72,79

<u>*Travaux d'entretien et de maintenance</u>										
Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 4 ligne 2										
<u>*Frais d'assurance au profit des autorités politiques et du Personnel Administratif</u>	600 000 000	16 262 000	0	616 262 000	616 262 000	616 262 000	616 262 000	616 262 000	0	100,00
TOTAL A REPORTER	9 924 189 248		0	10 119 451 248	6 813 954 560	6 794 279 599	6 727 703 365	6 626 612 023	3 305 496 688	

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/20 (Fin)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2020	MOUVEMENT BUDGETAIRE	CREDIT REPORTE	CREDIT REMANIE	DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE EMIS DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE ORDONNANCES DU 01/04 AU 30/09/20	TITRE PAYES DU 01/04/AU 30/09/20	CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2020	TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/20
III	REPORT	9 924 189 248		0	10 119 451 248	6 813 954 560	6 794 279 599	6 727 703 365	6 626 612 023	3 305 496 688	
	Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 8										
	*Frais de transport et de mission										
	Ligne 1 frais de transport à l'intérieur	20 000 000	0	0	20 000 000	11 239 254	11 239 254	11 239 254	11 239 254	8 760 746	56,20
	Ligne 2 frais de transport à l'extérieur	243 198 400	-215 000 000	0	28 198 400	3 592 300	3 592 300	3 592 300	3 592 300	24 606 100	12,74
	Ligne 6 indemnités de mission à l'extérieur	240 370 000	-225 000 000	0	15 370 000	-1 930 000	-1 930 000	-1 930 000	-1 930 000	17 300 000	-12,56
	Ligne 7 indemnités de mission à l'intérieur	279 860 000	180 000 000	0	459 860 000	398 145 000	398 145 000	398 015 000	398 015 000	61 715 000	86,58
	Chap 10 10001111 00 art 64 para 5										
	*Autres transferts courants										
	Ligne 2 contribution aux organismes internationaux	40 000 000	0	0	40 000 000	0	0	0	0	40 000 000	0,00
	Ligne 3 contribution de l'AN aux projets	52 000 000	0	0	52 000 000	45 324 725	45 324 725	45 324 725	45 324 725	6 675 275	87,16
	Ligne 9 autres contributions de l'AN	146 475 000	-35 000 000	0	111 475 000	58 080 000	58 080 000	58 080 000	58 080 000	53 395 000	52,10
	Chap 10 1000 2111 00 art 24										
	Acquisitions et grosses réparations (BESA)										
	Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 1	31 025 000	43 238 000	0	74 263 000	43 251 720	41 941 920	41 941 920	41 941 920	31 011 280	58,24

*Matériel et mobilier de logement et de bureau										
chap 10 1000 2111 00 art 24 para 3			198 081							
*Matériel roulant	221 000 000	78 666 680	798	497 748 478	497 410 000	497 410 000	497 410 000	0	338 478	99,93
Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 8										
*Autres acquisitions de biens	101 020 516	-22 166 680	0	78 853 836	18 984 111	18 984 111	18 984 111	18 984 111	59 869 725	24,08
TOTAL	11 299 138 164	0	198 081 798	11 497 219 962	7 888 051 670	7 867 066 909	7 800 360 675	7 201 859 333	3 609 168 292	68,61

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2020

LES GRANDES MASSES DES CREDITS DU BUDGET DU 01/01/2020 AU 30/09/2020

	Crédit Initial	Crédit Rémanié
<u>I - ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (Dépenses réparties)</u>	<u>11 745 704 495</u>	<u>11 745 704 495</u>
1) Dépenses de personnel	10 040 084 495	9 976 084 495
2) Achats de biens et services	1 705 620 000	1 769 620 000
<u>II - CHARGES COMMUNES (Dépenses non réparties)</u>	<u>1 829 999 869</u>	<u>1 730 261 869</u>
1) Achats de biens et services	1 564 999 869	1 500 261 869
2) Autres transferts courants	265 000 000	230 000 000
<u>III - EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF (Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA))</u>	<u>353 045 516</u>	<u>650 865 314</u>
1) Acquisitions et grosses reparations du materiel et mobilier	353 045 516	650 865 314
TOTAL	13 928 749 880	14 126 831 678

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/2020 AU 30/09/2020

	Dépense Engagé	Disponible
<u>I - ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (Dépenses réparties)</u>	<u>8 522 927 347</u>	<u>3 222 777 148</u>
1) Dépenses de personnel	7 414 596 384	2 561 488 111
2) Achats de biens et services	1 108 330 963	661 289 037
<u>II - CHARGES COMMUNES (Dépenses non réparties)</u>	<u>1 435 090 208</u>	<u>295 171 661</u>
1) Achats de biens et services	1 305 160 483	195 101 386
2) Autres transferts courants	129 929 725	100 070 275
<u>III - EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF (Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA))</u>	<u>559 645 831</u>	<u>91 219 483</u>
1) Acquisitions et grosses reparations du materiel et mobilier	559 645 831	91 219 483
TOTAL	10 517 663 386	3 609 168 292

soit 74.45% des crédits ouverts
pour 2020



SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES

Exercice : 2020

DU : 01/01/2020

AU : 30/09/2020



Légende : Dotation Action Activité

Nomenclature budgétaire	Libellé	Crédit Initial	Mouvement budgétaire	Report	Credit Remanie	Engagement	Titres émis	Titres ordonnances	Titres payés	Disponible	Taux (%)
001	DOTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	13 928 749 880	0	198 081 798	14 126 831 678	10 517 663 386	10 491 181 179	10 424 474 945	9 824 060 083	3 609 168 292	74.45
110011110	ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	11 745 704 495	0	0	11 745 704 495	8 522 927 347	8 511 279 940	8 444 703 706	8 369 643 183	3 222 777 148	72.56
Art 61	DEPENSES DE PERSONNEL	10 040 084 495	-64 000 000	0	9 976 084 495	7 414 596 384	7 414 596 384	7 348 020 150	7 279 323 947	2 561 488 111	74.32
611	TRAITEMENTS ET SALAIRES	0	1 536 961 074	0	1 536 961 074	1 183 540 254	1 183 540 254	1 162 497 718	1 140 569 686	353 440 820	77
6111	TRAITEMENTS DE BASE	681 982 322	-681 982 322	0	0	0	0	0	0	0	0
6112	SALAIRES DE BASE	484 998 752	-484 998 752	0	0	0	0	0	0	0	0
613	PRIMES & INDEMNITES	0	7 906 935 859	0	7 906 935 859	5 770 917 331	5 770 917 331	5 743 766 890	5 716 616 449	2 136 018 528	72.99
6131	INDEMNITES	4 245 040 487	-4 245 040 487	0	0	0	0	0	0	0	0
6132	PRIMES	4 106 895 372	-4 106 895 372	0	0	0	0	0	0	0	0
614	COTISATIONS SOCIALES	0	532 167 562	0	532 167 562	460 138 799	460 138 799	441 755 542	422 137 812	72 028 763	86.47
6141	COTISATIONS SOCIALES DES PERSONNELS SOUS STATUT	1 926 403	-1 926 403	0	0	0	0	0	0	0	0
6142	COTISATIONS SOCIALES DES PERSONNELS HORS STATUT	220 441 159	-220 441 159	0	0	0	0	0	0	0	0
6149	COTISATIONS SOCIALES NON VENTILEES	298 800 000	-298 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Art 62	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	1 705 620 000	64 000 000	0	1 769 620 000	1 108 330 963	1 096 683 556	1 096 683 556	1 090 319 236	661 289 037	62.63
6211	FOURNITURES CONSOMMEES	100 000 000	-19 000 000	0	81 000 000	33 812 694	33 812 694	33 812 694	29 361 894	47 187 306	41.74
6216	DOCUMENTATIONS,ABONNEMENTS,AGENCE DE PRESSE	30 000 000	-30 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0
6217	FRAIS DE CARBURANTS & LUBRIFIANTS	681 320 000	97 000 000	0	778 320 000	585 937 153	585 937 153	585 937 153	585 937 153	192 382 847	75.28
622	DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	60 000 000	0	0	60 000 000	11 768 568	11 607 055	11 607 055	11 607 055	48 231 432	19.61
623	PRESTATIONS DE SERVICES	59 000 000	11 531 750	0	70 531 750	31 555 292	29 699 152	29 699 152	29 699 152	38 976 458	44.74
624	ASSURANCES	120 000 000	-30 000 000	0	90 000 000	32 453 124	32 022 587	32 022 587	32 022 587	57 546 876	36.06
625	ELECTRICITE,EAU,GAZ,AUTRES SOURCES D'ENERGIE	90 000 000	25 000 000	0	115 000 000	85 046 817	80 141 510	80 141 510	80 141 510	29 953 183	73.95
626	DEPENSES DE COMMUNICATION	20 000 000	26 000 000	0	46 000 000	19 778 495	15 484 585	15 484 585	15 484 585	26 221 505	43
627	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	32 300 000	0	0	32 300 000	21 600 000	21 600 000	21 600 000	21 600 000	10 700 000	66.87

Nomenclature budgétaire	Libellé	Crédit Initial	Mouvement budgétaire	Report	Credit Remanie	Engagement	Titres émis	Titres ordonnés	Titres payés	Disponible	Taux (%)
6295	FOIRES,FETES ET CEREMONIES	10 000 000	-5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	0
6297	ENQUETES,VERIFICATIONS,CONTROLES	200 000 000	-16 531 750	0	183 468 250	83 468 250	83 468 250	83 468 250	83 468 250	100 000 000	45.49
6299	DEPENSES EVENTUELLES DIVERSES	303 000 000	5 000 000	0	308 000 000	202 910 570	202 910 570	202 910 570	200 997 050	105 089 450	65.88
100011110	CHARGES COMMUNES	1 829 999 869	-99 738 000	0	1 730 261 869	1 435 090 208	1 421 565 208	1 421 435 208	1 393 490 869	295 171 661	82.94
Art 62	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	1 564 999 869	-64 738 000	0	1 500 261 869	1 305 160 483	1 291 635 483	1 291 505 483	1 267 441 144	195 101 386	87
6229	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	124 999 869	179 000 000	0	303 999 869	221 280 329	207 755 329	207 755 329	179 810 990	82 719 540	72.79
6242	FRAIS D'ASSURANCES AU PROFIT DES AUTORITES POLITI	600 000 000	16 262 000	0	616 262 000	616 262 000	616 262 000	616 262 000	616 262 000	0	100
6281	FRAIS DE TRANSPORT A L'INTERIEUR	20 000 000	0	0	20 000 000	11 239 254	11 239 254	11 239 254	11 239 254	8 760 746	56.2
6282	FRAIS DE TRANSPORT A L'EXTERIEUR: MISSION	260 000 000	-215 000 000	0	45 000 000	20 393 900	20 393 900	20 393 900	20 393 900	24 606 100	45.32
6286	INDEMNITE DE MISSION A L'EXTERIEUR	280 000 000	-225 000 000	0	55 000 000	37 700 000	37 700 000	37 700 000	37 700 000	17 300 000	68.55
6287	INDEMNITE DE MISSION A L'INTERIEUR	280 000 000	180 000 000	0	460 000 000	398 285 000	398 285 000	398 155 000	398 155 000	61 715 000	86.58
Art 64	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	265 000 000	-35 000 000	0	230 000 000	129 929 725	129 929 725	129 929 725	129 929 725	100 070 275	56.49
6452	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONA	40 000 000	0	0	40 000 000	0	0	0	0	40 000 000	0
64523	CONTRIBUTION AUX PROJETS	64 000 000	0	0	64 000 000	57 324 725	57 324 725	57 324 725	57 324 725	6 675 275	89.57
6499	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	161 000 000	-35 000 000	0	126 000 000	72 605 000	72 605 000	72 605 000	72 605 000	53 395 000	57.62
100021110	EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF	353 045 516	99 738 000	198 081 798	650 865 314	559 645 831	558 336 031	558 336 031	60 926 031	91 219 483	85.98
Art 24	ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATER	353 045 516	99 738 000	198 081 798	650 865 314	559 645 831	558 336 031	558 336 031	60 926 031	91 219 483	85.98
241	MOBILIER ET MATERIEL DE LOGEMENT ET DE BUREAU (	31 025 000	43 238 000	0	74 263 000	43 251 720	41 941 920	41 941 920	41 941 920	31 011 280	58.24
243	MATERIEL DE TRANSPORT DE SERVICE ET DE FONCTION	221 000 000	78 666 680	198 081 798	497 748 478	497 410 000	497 410 000	497 410 000	0	338 478	99.93
248	MEUBLES-ACQUISITIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	101 020 516	-22 166 680	0	78 853 836	18 984 111	18 984 111	18 984 111	18 984 111	59 869 725	24.08
TOTAL		13 928 749 880	0	198 081 798	14 126 831 678	10 517 663 386	10 491 181 179	10 424 474 945	9 824 060 083	3 609 168 292	74.45

ANNEXE XIV

Les personnalités reçues en audience par le Président de l'Assemblée nationale

A - Personnalités nationales :

1- Responsables d'Institutions ou de Structures d'Etat

1. Maire de la ville de Porto-Novo
2. Nouvel Ambassadeur du Bénin près la République Française ;
3. Maire de la ville de Parakou ;
4. Préfet du Département du Borgou ;
5. Maire de Gogounou ;
6. Maire de Kandi ;
7. Représentants des Maires de Ségbana et de Banikoara ;
8. Préfet du Département de l'Alibori ;
9. Maire de Malanville ;
10. Maire de Karimama.

2- Les Réseaux, Associations et Confédérations

1. Collectif des doctorants allocataires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) dans le cadre du programme de formation des formateurs des universités publiques du Bénin ;
2. Collectif des suppléants des députés de l'Union Progressiste de l'Ouémé ;
3. Militants du groupe politique « Porto UP Plus » ;

4. Militants Union Progressiste de Pobè ;
5. Association des jeux et jouets traditionnels ;
6. Conseillers communaux Union Progressiste d'Adja-Ouèrè ;
7. Le collectif des agents recrutés en 2007 pour le développement rural ;
8. Une délégation des enseignants stagiaires de l'ANPE de la promotion 2014-2016 ayant des arriérés ;
9. Une délégation du mouvement « Oui pour Patrice Talon en 2021 » ;
10. Une délégation des anciens étudiants énarques du Bénin ;
11. L'Association Nationale des anciens parlementaires du Bénin (ASNAB).

3- Les Structures internes au Parlement

1. Corps des huissiers parlementaires

4- Les Autorités traditionnelles et responsables religieux

1. Sa Majesté Houézè hôlou têt houéyi migàn XIV, Roi des Houézè nous

5- Les institutions à caractère économique

1. Président Directeur Général de la société LOLO ANDOCHE FASHION SARL

6- Les ONG et les particuliers

1. Messieurs NEKPO Joseph et NAHINI Yempabou, experts électoraux internationaux ;
2. Monsieur GBOSSOU Nicolas ;
3. Mlle SAVI Yélognissè Henriette, élève, artiste chanteur au CEG Akpro-Missérété.
4. ASSOGBA Akpo Gislain, acteur politique en activité pour la réélection du Président Patrice Talon en 2021.
5. La Conseillère Technique Juridique du Ministre de l'Energie.

B -Personnalités étrangères :

1- Les Chancelleries et Personnalités étrangères

1. Ambassadeur du Japon près le Bénin en fin de mission ;
2. Nouvel Ambassadeur du Japon près le Bénin ;
3. Nonce Apostolique près le Bénin en fin de mission.

2-Les Représentants d'organisations ou institutions étrangères

Pendant la période sous-revue, aucun représentant d'organisations ou institutions étrangères n'a été reçu.